MAIRES EN ILE-DE-FRANCE

Amif
ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

Numéro 121
Décembre 2023

DOSSIER LOGEMENT

LES COLLECTIVITÉS FACE À LA CRISE DU LOGEMENT

INTERVIEW

Catherine Sabbah et Mickaël Nogal du Conseil national de la refondation Logement.

PLF 2024

L'AMIF propose des solutions face à l'inflation et à la crise du logement.

VOYAGE D'ÉTUDES

Le Québec, un modèle différent et inspirant.

ADHÉREZ À L'AMIF !

Forte de sa représentativité et de sa structure régionale, l'AMIF est porte-parole des Maires d'Ile-de-France. Son cercle d'experts et son tissu de partenaires lui confèrent un rôle d'interlocuteur privilégié des institutions.

Grâce à ses commissions, ateliers de début de mandat, groupes de travail et colloques, l'AMIF est le relais des élus pour placer leurs préoccupations au cœur du débat public.

www.amif.asso.fr
Association des Maires d'Ile-de-France
26 rue du renard, 75004 Paris
01 44 59 50 00 / secretariat@amif.asso.fr

MAIRES EN ILE-DE-FRANCE

Sommaire du numéro 121

Focus

UN DOSSIER COMPLET DÉDIÉ AU LOGEMENT POUR MIEUX COMPRENDRE LES ENJEUX SPÉCIFIQUES EN ILE-DE-FRANCE

Le contexte actuel est marqué par une contraction des recettes des collectivités locales et l'augmentation des dépenses notamment liées à l'inflation. Et alors que la France compte 4,1 millions de personnes mal-logées, dont 1,3 million situées en Ile-de-France, il devient de plus en plus compliqué pour les collectivités d'agir afin de pallier la crise du logement. S'attachant à accompagner les élus, l'AMIF avait notamment proposé la mise en place du dispositif d'aide aux maires bâtisseurs et des amendements essentiels pour financer les services publics de proximité aux parlementaires afin de poursuivre les travaux de l'Association en faveur du logement.

Tour d'horizon

6 **Les collectivités locales,** ça vous concerne !

8 **ZE... bonnes pratiques territoriales** en partenariat avec ZE Pros

Dossier

10 **Logement :** une crise partie pour durer

11 **Réforme de l'attribution** des logements sociaux en Ile-de-France

12 **L'inquiétude des maires** face à la réforme de l'attribution des logements sociaux

13 **Le logement,** une « bombe sociale à retardement »
Découvrez le premier ouvrage de Jean-Philippe Dugoin-Clément

14 **Logement en France**
Entretien avec Catherine Sabbah et Mickaël Nogal, membres du CNR Logement

Vie de l'AMIF

18 **Projet de loi de finances 2024**
Les maires d'Ile-de-France mobilisés pour apporter des solutions face à l'inflation et à la crise du logement

20 **Quelles perspectives** pour les finances des collectivités d'Ile-de-France ?

22 **Contribution de l'AMIF** à la réflexion nationale sur le statut de l'élu

24 **Baisse du financement de l'apprentissage** par France Compétences

25 **Violences urbaines et quartiers populaires**
L'AMIF réagit aux mesures annoncées par Élisabeth Borne
Repenser les rapports entre la police et la jeunesse

26 **Les forêts mises à l'honneur**
Retour sur le Trophée des forêts d'Ile-de-France

28 **Voyage d'études de l'AMIF**
Le Québec, un modèle différent et inspirant

33 **Club des collectivités locales pour l'Économie sociale et solidaire (ESS) en Ile-de-France**
Comment sensibiliser les jeunes aux enjeux de l'ESS?

34 **Difficultés de recrutement dans la territoriale**
Présentation des actions de pôle emploi

35 **Lutter contre l'illettrisme dans ma collectivité**
Quels enjeux, quels outils ?

36 **L'AMIF a visité** le futur Centre aquatique olympique

AMIF Partenaires

38 **Les nouveaux adhérents**
- REALITES
- Mondial Relay

INSCRIVEZ-VOUS AUX ÉVÉNEMENTS L'AMIF !

Amif
ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

Les commissions thématiques, groupes de travail et matinales AMIF Partenaires sont gratuits et ouverts à tous les élus de nos membres, ainsi qu'à nos partenaires.

Toutes les collectivités d'Ile-de-France peuvent adhérer et ainsi participer à l'ensemble de nos évènements.

Pour adhérer à l'AMIF, envoyez un mail à :
secretariat@asso.amif.fr.

Inscrivez-vous aux événements de l'AMIF

via la rubrique Agenda du site internet de l'AMIF

https://amif.asso.fr/agenda/

Les collectivités locales au cœur de la politique du logement

Stéphane Beaudet,
Président de l'AMIF,
maire d'Évry-Courcouronnes (91),
vice-président de la Région Ile-de-France

À l'occasion du projet de loi de finances (PLF) pour 2024, l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF) a appelé le Gouvernement et les parlementaires à créer un nouveau dispositif d'aide aux maires bâtisseurs pour répondre à la crise du logement et à la forte contraction des recettes des collectivités locales.

L'aide aux maires bâtisseurs formulée par l'AMIF est une demande récurrente de notre association, exprimée à travers des colloques, un livre blanc dédié au logement en Ile-de-France, des conférences de presse ou encore des amendements sur plusieurs projets et propositions de loi au Parlement, et notamment dans le cadre du PLF 2024.

C'est grâce à cette mobilisation depuis des années que nous avons réussi à faire en sorte que l'aide aux maires bâtisseurs soit remise sur le devant de la scène, puisqu'elle a fait l'objet d'un amendement porté par différents groupes politiques et discuté à l'Assemblée nationale en novembre dernier. Malheureusement, le dispositif n'a pas été retenu dans le texte que le Gouvernement a fait adopter en première lecture.

Dans la continuité du travail effectué sur les questions de construction et d'attractivité des territoires, l'AMIF, Choose Region et l'Institut Paris Region travaillent sur un guide inédit sur l'immobilier de bureaux qui sortira en décembre prochain.

Ce rapport à destination des élus proposera des clés de compréhension, des retours d'expérience et des bonnes pratiques pour travailler à court et à moyen terme l'attractivité des parcs de bureaux. Travaillé avec plusieurs experts des collectivités, le guide mettra à l'honneur un ensemble de fiches-actions pratiques et inspirantes, portant tout à la fois sur l'attractivité des zones d'activité, la redynamisation des parcs de bureaux, la transformation d'immeuble tertiaire en logements… et invitera les élus à se questionner sur leur politique d'aménagement et de développement économique. Vous pourrez découvrir plus en détails cet ouvrage lors de notre prochain numéro.

Bonne lecture !

Magazine d'Information de l'Association des Maires d'Ile-de-France
26 rue du Renard - 75004 Paris
Tél. 01 44 59 50 00
www.amif.asso.fr
@AMIF_asso
associationmairesidf

Directrice de la publication
Directrice de cabinet
Sophie Rigault

Directrice générale de l'AMIF
Marion Vergeylen

Assistante de rédaction
Charlotte Gosselet

Rédaction
Guillaume Dussaillant, François-Éric Godefroy, Charlotte Gosselet, Alexandra Jardin, Valentine Montesse, Jeanne Paugam, Aurélien Perrot, Émilie Pouch.

Conception, Édition
RIP Consulting
79, rue Jean-Jacques Rousseau
92150 Suresnes
Tél. 01 76 21 94 50
www.swyp.fr

Régie Publicitaire
AMIF

Imprimeur
DESBOUIS GRÉSIL
91230 Montgeron
Tél. 01 69 83 44 66
Dépôt légal N° ISSN 1294-4971

LES COLLECTIVITÉS LOCALES, ÇA VOUS CONCERNE

Une nouvelle saison pour le Pass' Sport

Depuis 2021, le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques a mis en place le Pass' Sport afin de favoriser la pratique sportive des jeunes dans les clubs sportifs.

Cette aide est ouverte à près de 6,7 millions de jeunes bénéficiaires et permet une déduction immédiate de 50 € sur le coût de l'inscription en club (adhésion et/ou licence), prise entre le 1er juin et le 31 décembre.

Sont concernés :

- Les jeunes de 6 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS).
- Les jeunes de 6 à 20 ans bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).
- Les jeunes de 16 à 30 ans bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).
- Les étudiants boursiers et les bénéficiaires d'une aide annuelle du Crous de moins de 28 ans.

Le Pass' Sport est reconduit en 2024. Désormais, il est accepté pour l'adhésion à une structure des loisirs sportifs marchands par exemple une salle de fitness et aussi ouvert sur tout le territoire aux 5 000 associations agréées sport ou jeunesse et éducation populaire proposant une activité sportive. Cette nouveauté permet d'augmenter le panel d'offres d'accessibilité et de valoriser ainsi, pour le plus grand nombre la pratique physique et sportive.

Le Pass'Sport peut être utilisé dans un club affilié aux fédérations sportives agréées par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques ainsi que dans les associations agréées jeunesse et éducation populaire (JEP) ou Sport.

« Le Pass'Sport a déjà permis depuis sa création à plus de 2 millions de jeunes d'avoir accès à une pratique sportive moins chère. Avec l'offre sportive plus large mise en place cette année, je suis sûre qu'il va continuer de monter en puissance et s'inscrire durablement dans les habitudes des familles comme dans celles des clubs. » a indiqué la ministre Amélie Oudéa-Castéra.

Pour en savoir plus

© Adobestock

MaPrimeRénov' est désormais ouverte à tous

© iStockphoto

Existante depuis le 1er janvier 2020, MaPrimeRénov' est une aide concernant la rénovation énergétique des logements. Grâce au plan France Relance, ce dispositif est doté d'une enveloppe de 2 milliards d'euros supplémentaires et est *« la principale aide à la rénovation énergétique des logements »*.

Cette aide a pour objectif de rénover de « 400 000 à 500 000 logements » chaque année et d'encourager les ménages à réaliser des travaux de rénovation énergétique de leurs logements, pour financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique. Cette année, quelque « 190 000 demandes » ont ainsi été déposées pour les résidences principales seulement.

À compter du 1er janvier 2024, ce dispositif évolue :

- MaPrimeRénov' sera recentrée sur les rénovations globales. Les propriétaires devront réaliser au moins deux chantiers (par exemple l'isolation des murs et le remplacement d'une vieille chaudière par une pompe à chaleur).
- Les travaux réalisés devront permettre de gagner au moins deux classes sur le diagnostic de performance énergétique.
- Le taux de prise en charge des travaux pourra atteindre 90 % pour les revenus les plus modestes et le plafond de prise en charge des travaux est passé de 35 000 à 70 000 €.
- Le montant de l'aide à l'installation de pompes à chaleur air/eau géothermiques va doubler, passant de 1 000 à 2 000 € pour les ménages aux revenus modestes et intermédiaires.
- L'accompagnement d'un professionnel pour assister les particuliers dans leur projet de rénovation énergétique sera obligatoire.
- Un seul dossier devra être déposé. C'est l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) qui valorisera les aides. ■

Pour en savoir plus sur le dispositif MaPrimeRénov', vous pouvez consulter le site France Relance.

France services à disposition des territoires

Annoncé en 2019 par le Gouvernement, les espaces France services visent à simplifier la relation des usagers aux services publics grâce à l'aide de conseillers. Aujourd'hui, 2 600 structures de ce type ont été ouvertes sur tout le territoire et 150 de plus vont l'être avant la fin de l'année selon les chiffres du Gouvernement.

Le 20 octobre dernier, Stanislas Guerini, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, a annoncé le lancement d'un nouvelle campagne de communication territorialisée afin que France services devienne une véritable boîte à outils pour les Français qui ont besoin d'un accompagnement dans leurs démarches administratives.

La campagne est centrée sur 3 outils :

- Une grande campagne d'affichage mettant en avant les conseillers France services sur l'ensemble de la France pour une durée d'une semaine. C'est une façon de mettre à l'honneur les voix et les visages des personnes qui accompagnent les Français au quotidien dans l'utilisation des services publics.
- Des supports de communication mis à disposition des acteurs de terrain (porteurs de France services, opérateurs, préfectures, associations d'élus, conseillers France services…) afin de mieux faire connaître les France services de leur territoire.
- Un site internet à destination du grand public pour aider les Français à trouver plus facilement la France services la plus proche de leurs domiciles et de les informer sur les offres de services. ■

Pour en savoir plus, retrouvez les informations sur le site France services.

ZE... BONNES PRATIQUES TERRITORIALES

en partenariat avec TERRITORIAL zepros

Abonnez-vous gratuitement au journal : contact-collectivites@zepros.fr

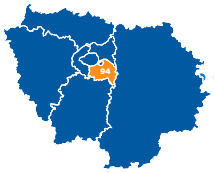

78 - PLAISIR

Un mois d'octobre qui a fait voir la vie en rose

La Ville de Plaisir a organisé le 14 octobre dernier, pour la première fois, un grand évènement sportif dans le cadre d'« Octobre Rose », la campagne de prévention contre le cancer du sein. Tous les habitants ont été invités à participer activement.

5 courses pour se mobiliser contre le cancer du sein

Cinq courses au programme : quel que soit leur âge et leur condition physique, les volontaires ont pu prendre part aux différents parcours de course à pied avec 3 courses du débutant au confirmé, une marche nordique et une marche traditionnelle. Une participation leur a été demandée entièrement reversée à l'association « À chacun son Everest ! » qui accompagne les femmes en rémission d'un cancer du sein. Une occasion de découvrir les nouveaux parcours running de la Ville.

Du Rose dans toutes les vitrines

En parallèle du départ des courses depuis le parc de l'Hôtel de Ville, s'est tenu le Village Octobre Rose avec ses stands de prévention, les ambassadrices de l'Association « À chacun son Everest », les associations Dépistage des cancers et Plaisiroise Energum, avec qui les coureurs et les visiteurs ont pu échanger.
La ville a mis également le Rose à l'honneur en organisant le premier concours de vitrines roses avec les commerçants de proximité. Les Plaisirois ont pu élire leur vitrine préférée et voir durant tout le mois la ville en rose.

Danièle Licata

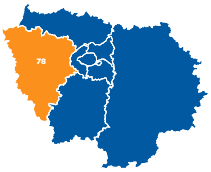

75 - PARIS

Paris Habitat : les locataires avant tout

À l'occasion du 83e congrès de l'Union Sociale de l'Habitat (USH), Paris Habitat a décroché le prix d'architecture du projet citoyen dans la catégorie « réhabilitation » pour son programme de réhabilitation Plan climat de la résidence Frédérick Lemaitre Rigoles dans le 20e arrondissement de Paris. Ce prix a récompensé la qualité architecturale mais surtout la démarche de coconstruction du projet aux côtés des locataires, notamment la prise en compte des occupants dans une démarche d'amélioration de leur qualité de vie.

« Dans le cadre de ce projet comme dans celui de toutes ses opérations de réhabilitation, Paris Habitat a travaillé à ce que ce projet soit celui des habitants. Il s'agit aussi de s'appuyer sur le vécu des locataires, qui y logent et en font quotidiennement usage », a souligné Eric Pliez, président de Paris Habitat.

La concertation menée sur ce site a été approuvée à son terme, lors d'un vote en décembre 2015, par 88 % des habitants et permis le lancement de l'opération livrée dans les prochains jours.

Paris Habitat. ©ZeprosTerritorial

D'un budget de 30,5 millions d'euros, le programme vise à réaliser des économies d'énergie en intervenant sur l'enveloppe des bâtiments, en réhabilitant les logements et les parties communes. L'enjeu est également d'améliorer la qualité de service du groupe en restructurant les halls, retravaillant paliers et cages d'escalier, en traitant l'accessibilité des bâtiments de la rue aux halls et en résidentialisant l'ensemble. Enfin, le projet prévoit la requalification des espaces extérieurs. Outre leur déminéralisation et leur végétalisation, une zone d'agriculture est mise en place sur les cours et les terrasses accessibles. Un jardin partagé de plus de 400 m² en pleine terre a été pensé pour le bonheur des locataires.

Danièle Licata

78 - PORT MARLY

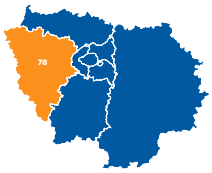

Les bateaux logements se mettent au vert

Une plateforme expérimentale de phyto-épuration flottante à usage des péniches d'habitation est actuellement à l'essai à Port-Marly dans les Yvelines. Objectif : contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau de la seine en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

En effet, à la suite de l'attribution des Jeux à Paris en 2024, il a été demandé aux bateaux parisiens mais aussi à l'ensemble des bateaux logements, situés en amont de la prise d'eau de Suresnes jusqu'à Alfortville, de traiter leurs eaux usées. Principales villes concernées : Louveciennes et Port-Marly.

Pour remédier aux rejets en Seine des effluents des bateaux-logements, la ville du Port-Marly a fait appel aux compétences du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (SIARSGL) et aux compétences de Aquatiris en partenariat avec Carré de Vie, qui proposent désormais une solution écologique *via* un système de phytoépuration, un procédé naturel de filtration ou de dépollution des eaux usées, par les plantes. Il s'agit plus précisément d'assainir les eaux usées par les bactéries cachées dans le système racinaire des plantes qui sont dites épuratrices. Le procédé est tout à fait écologique, sans odeurs et peut être très esthétique. Preuve que ce système, déjà connu en assainissement individuel, peut être adapté facilement au flottant.

Danièle Licata

©ZeprosTerritorial

93 - AUBERVILLIERS

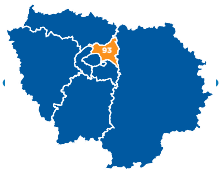

Le centre opérationnel Bus d'Aubervilliers passe au BioGNV

Ils étaient tous là : Valérie Pécresse, présidente d'Ile-de-France Mobilités et de la Région Ile-de-France, Jean Castex, président-directeur général de la RATP, Laurence Poirier-Dietz, directrice générale de GRDF, Karine Franclet, maire d'Aubervilliers et d'Isabelle Pantèbre, préfète déléguée à l'égalité des chances en Seine-Saint-Denis pour inaugurer le 20 octobre dernier les nouvelles infrastructures du centre bus d'Aubervilliers exploitées par la RATP. Il est vrai que la transition énergétique des transports est une priorité d'Ile-de-France Mobilités. Et les objectifs sont ambitieux : avoir, d'ici 2025 à Paris et petite couronne, et d'ici 2029 en grande couronne, 100 % du parc d'Ile-de-France Mobilités constitué de véhicules plus propres, dont 70 % circuleront au BioGNV (gaz 100 % renouvelable produit localement à partir de déchets organiques issus de l'industrie agro-alimentaire, de la restauration collective, de déchets agricoles et ménagers, ou encore de boues de stations d'épuration), soit plus de 7 000 bus et cars.

©ZeprosTerritorial

Aubervilliers est le 7e centre opérationnel bus, à être converti au BioGNV

« La conversion du centre opérationnel bus (COB) d'Aubervilliers, plus grand dépôt de bus exploité par la RATP pour Ile-de-France Mobilités, et la mise en service des infrastructures et des bus au BioGNV, constituent une étape majeure dans le programme de conversion des centres opérationnels de bus à l'électrique et au biogaz » souligne la Région. Déjà 40 centres ont été convertis et plus d'une trentaine vont suivre dans les mois à venir. Aubervilliers est le 7e centre opérationnel bus, exploité par la RATP, à être converti au BioGNV, après ceux de Créteil (94), Thiais (94), Massy (91), Bussy (77), Nanterre (92) et Pavillons-sous-Bois (93). Les travaux, démarrés en 2021 et achevés en septembre 2023, ont permis d'installer 97 postes de charge lente, 4 postes de charge rapide, une station de compression et une installation de stockage pour alimenter les charges rapides. La conversion de ce centre opérationnel bus, qui regroupe 12 lignes, représente un coût financier de 19,3 millions d'euros supporté intégralement par Ile-de-France Mobilités.

Danièle Licata

LOGEMENT
UNE CRISE PARTIE POUR DURER

Aujourd'hui, le constat s'impose et celui-ci est partagé par tous les acteurs de l'acte de construire : le logement est en crise. Longtemps dopé par des taux d'intérêt très faibles et des dispositifs fiscaux avantageux (type Pinel), le marché des transactions et celui de la construction de logement neufs sont grippés. La hausse rapide des taux d'intérêt a asséché le pouvoir d'achat des ménages, en particulier des primo-accédants et le monde du logement social. À ces difficultés conjoncturelles s'ajoutent des difficultés à venir comme la baisse du foncier disponible ou l'interdiction de louer les logements les plus énergivores.

© www.shutterstock.com

Cette crise du logement vient aggraver la situation déjà extrêmement tendue de la région Ile-de-France, la plus peuplée de France avec plus de 12 millions d'habitants. Notre territoire compte plus 1,3 million de mal logés, selon la dernière enquête de la Fondation Abbé Pierre. Cette situation est appelée à s'aggraver en raison de l'attractivité de la région capitale qui accueille 50 000 habitants supplémentaires chaque année.

Pire encore, la situation ne semble pas partie pour s'améliorer rapidement tant les solutions apportées par le Gouvernement à l'issue du Conseil national de la refondation (CNR) logement ou plus récemment lors des premières phases de l'examen du projet de loi de finances (PLF) pour 2024 ne sont pas à la hauteur des enjeux. Les solutions annoncées sont certes des ajustements qui pour certaines d'entre elles sont utiles (prolongation et élargissement du Prêt à Taux Zéro (PTZ), élargissement de la caution publique pour les locataires, développement des locations à loyer intermédiaire), mais aucune n'est à même de résoudre durablement et structurellement la crise du logement que connaît notre pays.

À ce jour, beaucoup de maires souhaitent aller plus loin dans la production de logements mais se retrouvent freinés pour des raisons financières. Si l'arrivée de nouvelles populations est synonyme d'attractivité et de développement pour une commune, cela représente également un coût pour les budgets municipaux, car elle implique la construction de nouveaux équipements (ex. : écoles, services sociaux, éducateurs sportifs…) et l'augmentation des effectifs afin d'assurer le fonctionnement des services publics.

Afin d'inciter à la production de logements, l'AMIF plaide pour que l'État soutienne financièrement les communes par le rétablissement d'une aide aux maires bâtisseurs dès le PLF 2024. L'instauration d'une recette pérenne de fonctionnement et d'investissement apparaît essentielle afin de rétablir un lien dynamique et durable entre l'arrivée de nouveaux habitants et les recettes des communes. Il est indispensable d'accompagner financièrement les maires qui acceptent de construire et de leur apporter des garanties sur les ressources dont ils pourront disposer sur le long terme pour pouvoir accueillir les nouveaux habitants. ■

RÉFORME DE L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX EN ILE-DE-FRANCE

Une application imminente et des questions en suspens

La région Ile-de-France compte près du quart du parc national de logement social. Celui-ci est géré par un gouvernance très éclatée puisque près de 150 organismes propriétaires de logements locatifs sociaux parfois répartis sur plusieurs départements assurent son entretien et son développement. Notre territoire est marqué par une très forte tension sur le logement social qui ne cesse de croître (près de 800 000 demandeurs de logements sociaux). Dès lors, la mise en place de la gestion en flux des logements locatifs sociaux qu'impose l'article 14 de la loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite « Elan » est un enjeu de taille.

L'objectif affirmé du législateur est d'assurer plus de fluidité dans le parc social et de répondre au mieux aux demandes de logement social dans leur diversité en élargissant les possibilités de réponse à chaque demande. Il doit permettre que le logement le plus adapté à chaque demandeur soit proposé sans tenir compte de l'historique du parc des réservataires tout en assurant à ces derniers un droit de tirage constant.

Cette réforme des attributions n'est pas sans poser un certain nombre d'interrogations et de craintes chez les maires franciliens, notamment quant à leur maîtrise des attributions des logements sociaux de leur territoire.

Afin de mieux comprendre les évolutions qu'implique cette réforme de la méthode des attributions, vous trouverez ci-contre trois schémas.

La réforme se mettra en œuvre progressivement à compter du 23 novembre 2023 avec un passage de la gestion en flux à partir du 1er janvier 2024. Il n'est pas prévu de sanction de l'État si le processus d'élaboration des conventions est engagé mais non finalisé. La mise en œuvre fera l'objet d'un suivi trimestriel afin d'apporter des modifications.

Enfin, une évaluation de la réforme est prévue dès la première année complète de mise en œuvre. ■

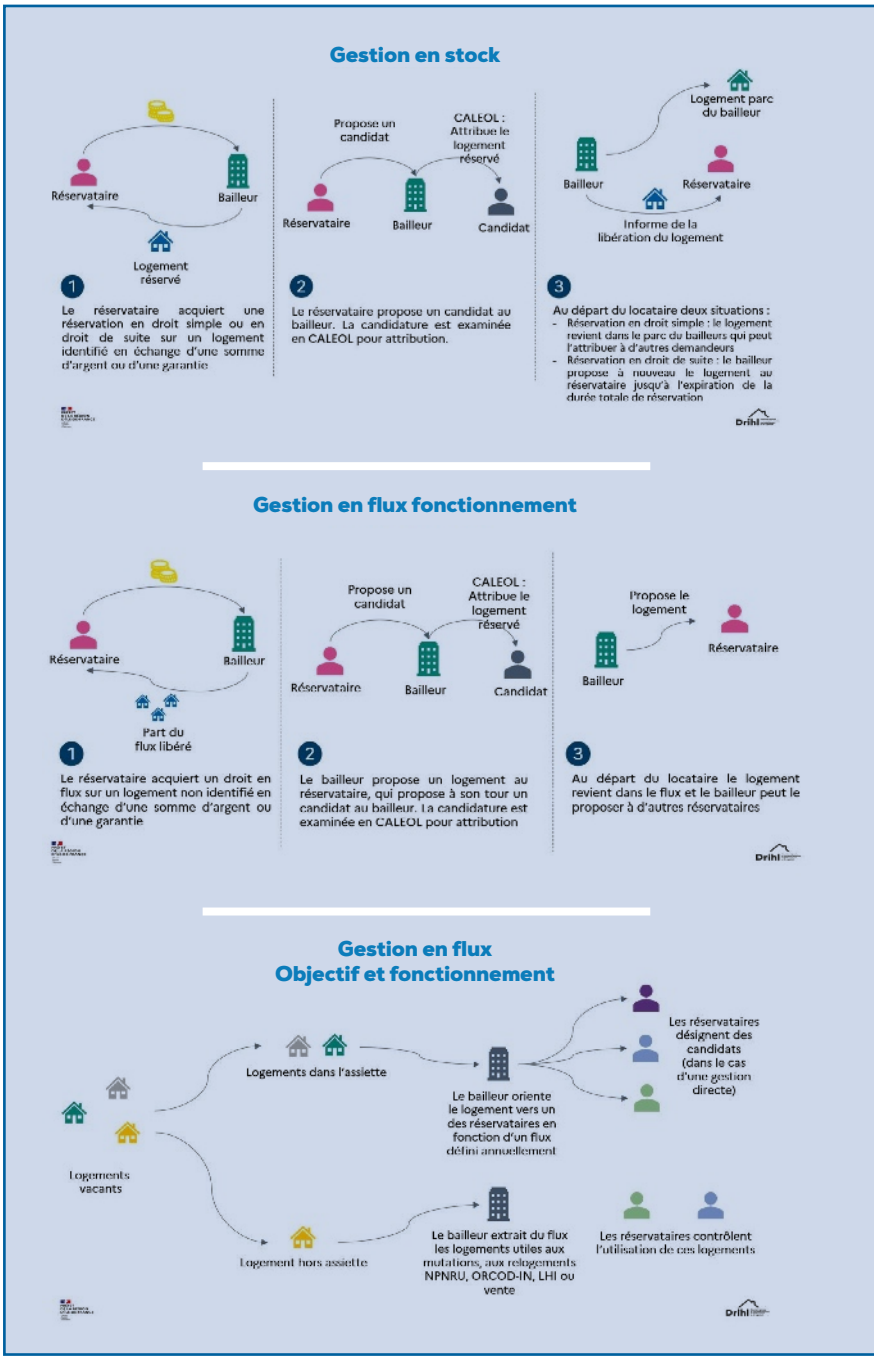

L'INQUIÉTUDE DES MAIRES FACE À LA RÉFORME DE L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX

À l'occasion d'un webinaire organisé par l'AMIF en septembre dernier, la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) Ile-de-France a expliqué aux élus de l'AMIF en quoi consistait la réforme du système d'attribution. Jean-Philippe Dugoin-Clément, premier vice-président de l'AMIF et maire de Mennecy (91), a ainsi reçu Isabelle Rougier, directrice de la DRIHL Ile-de-France, Pascale Mossan, cheffe du service Accès au logement et prévention des expulsions de la DRIHL Ile-de-France et Nabil Boussouira, chef de projet Réforme des attributions de la DRIHL Ile-de-France.

Jean-Philippe Dugoin-Clément a eu l'occasion de rappeler que l'AMIF, en tant qu'association représentative des maires d'Ile-de-France, estimait que les communes devaient retrouver une place essentielle dans l'attribution des logements sociaux sur leur territoire. Il a déploré que les communes soient décisionnaires d'une part ***« beaucoup trop faible des attributions de logement social. Départir encore plus, avec cette réforme, les maires de cette possibilité d'assumer une politique de peuplement, c'est, bien souvent, retirer tout intérêt à construire du logement social pour les communes »***.
« La réforme d'attribution des logements sociaux génère de l'inquiétude. Ce passage du stock en flux a pour effet principal de réduire encore le pouvoir des maires en matière d'attribution. Les conventions entre les collectivités et les bailleurs sociaux, qui sont trsè difficiles à mettre en place, le confirment. On risque de provoquer une réduction de la production de logements sociaux » a ainsi expliqué le premier vice-président de l'AMIF.

Cette réforme du système d'attribution est *« extrêmement technique »* a concédé Isabelle Rougier, directrice de la DRIHL Ile-de-France *« parce que les mécanismes d'attribution de logement sociaux sont complexes. Il est vrai que les élus rencontrent parfois quelques difficultés à saisir le sens de la réforme. Notre objectif est d'expliquer les modalités de la réforme et les garanties pour les élus de ne pas être privés de leur droit de réservataire.* ***La réforme apporte du positif en permettant de mieux adapter l'attribution des logements proposés aux besoins locaux et faciliter les parcours résidentiels. Elle vise à satisfaire les aspirations des demandeurs qu'ils soient prioritaires ou non prioritaires. C'est la raison pour laquelle l'État s'est positionné non seulement comme réservataire mais aussi comme garant de la réforme. Le souci de l'État a été de prendre en compte l'ensemble des réservataires ».*** Isabelle Rougier a également rappelé aux élus présents que le contexte francilien est particulier en raison *« de la très forte tension qui pèse sur le logement social, avec plus de 800 000 demandeurs. Cette réforme, préparée depuis 3 ans par les services de l'État, se compose de 3 volets : la gestion en flux des droits de réservation, la cotation et la demande de logement social dans les intercommunalités et la gouvernance intercommunale des attributions »*. ■

© Adobe Stock

Des supports pédagogiques et guides pratiques sont mis à disposition des collectivités sur le site de la DRIHL.

LE LOGEMENT, UNE « BOMBE SOCIALE À RETARDEMENT »

découvrez le premier ouvrage de Jean-Philippe Dugoin-Clément

Maire, élu régional et premier vice-président de l'AMIF, Jean-Philippe Dugoin-Clément a publié son premier ouvrage en juin dernier *L'Habitat fait le citoyen* pour partager une vision et une ambition pour le logement et les Français, étayées de propositions à la fois structurelles, opérationnelles, immédiatement applicables pour certaines d'entre elles.

Le logement est au cœur des préoccupations des Français, un sujet qui a pris de plus en plus d'importance dans leur vie quotidienne. Alors que le Gouvernement a présenté les conclusions du Conseil National de la Refondation (CNR) Logement en juin dernier, Jean-Philippe Dugoin-Clément, sonne l'alerte. Il prévient que notre pays est assis sur une ***« bombe sociale à retardement »*** liée à la crise du logement qui ***« menace la cohésion sociale du pays »***. L'édile propose ainsi des solutions ambitieuses conciliant les enjeux démographiques, sociaux, économiques, écologiques et de qualité de vie.

Il souligne l'importance de transcender les clivages politiques traditionnels, en plaidant pour une ***« vision centriste »*** de la transformation du pays. Pour lui, la crise du logement est une priorité nationale. Il met également en avant l'importance de concevoir des espaces modulables et réversibles, offrant ainsi une flexibilité essentielle pour s'adapter aux besoins changeants des habitants.

Intensification urbaine et villes responsables

Jean-Philippe Dugoin-Clément encourage une ***« intensification urbaine »*** plutôt que la densification, soulignant les avantages en termes de services publics, d'aménagements extérieurs et d'énergies renouvelables. Il propose de penser la ville en trois dimensions, en utilisant l'espace en hauteur et en sous-sol pour maximiser son utilisation. Il suggère également de repenser le périphérique en le recouvrant pour créer du logement, des parcs, des équipements sportifs, et énergétiques, à l'image de Madrid, et croit en l'idée de ***« villes responsables »*** qui favorisent le développement de nouvelles polarités extra-métropolitaines.

© AMIF

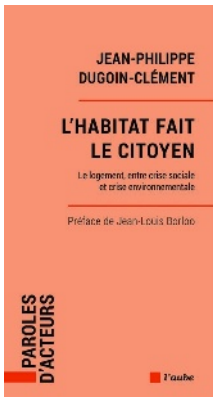

Des solutions pour l'avenir

L'édile insiste dans son ouvrage sur la nécessité de plafonner les prix du foncier en zones tendues pour garantir l'accès au logement pour tous. Il encourage également le développement de nouveaux modèles d'habitat, comme le béguinage et le *coliving* intergénérationnel.

Pour inciter les communes à prendre leur part à la construction de logements et au développement de l'économie, il imagine un contrat de confiance entre l'État et les collectivités, garantissant un minimum de services publics en échange d'efforts pour la construction de logements et le développement de l'économie locale.

Ces idées offrent des solutions pour résoudre la crise du logement et renforcer la cohésion sociale dans notre pays. Si Jean-Philippe Dugoin-Clément met en garde contre les conséquences d'une inaction, il propose un chemin vers un avenir où le logement devient le socle sur lequel chaque citoyen peut construire une belle vie. Cet ouvrage est un appel à l'action et une source d'inspiration pour quiconque souhaite contribuer à l'amélioration du logement en France. ■

> *« Si nous ne voulons pas vivre assis sur une bombe sociale à retardement, chacun doit avoir accès à un logement lui permettant de se construire une belle vie, car, au fond, c'est le logement qui fait le citoyen. »*

LOGEMENT EN FRANCE

Entretien avec Catherine Sabbah et Mickaël Nogal, membres du CNR Logement

Catherine Sabbah, déléguée générale de l'Institut des hautes études pour l'action dans le logement (IDHEAL), et Mickaël Nogal, président-fondateur du cabinet de conseil dans l'immobilier Convergences et ancien député, ont joué un rôle clé en tant que rapporteurs du groupe de travail *« Réconcilier la France avec la production de logements nouveaux »* au sein du Conseil national de la refondation (CNR) Logement. Leur expertise et leur engagement offrent des perspectives variées sur les défis actuels du logement en France et les solutions envisagées pour répondre aux besoins évolutifs de la société. Découvrez leurs réflexions approfondies sur les enjeux du logement, les recommandations formulées au sein du CNR, et les pistes novatrices pour l'avenir du logement en France.

© DR

Catherine Sabbah, déléguée générale de l'Institut des hautes études pour l'action dans le logement (IDHEAL) et Mickaël Nogal, président-fondateur du cabinet de conseil dans l'immobilier Convergences et ancien député.

Le groupe de travail que vous avez piloté s'intitule *« Réconcilier la France avec la production de logements nouveaux »*. Pourquoi « réconcilier » ? Décelez-vous un certain rejet de l'acte de bâtir, notamment pour les collectivités ?

Mickaël Nogal (MN) : Nous avons identifié des tensions profondes en France liées au développement des territoires. Les gens craignent souvent de voir leur cadre de vie évoluer, et la construction suscite des inquiétudes. Avec la rareté croissante du foncier, des termes tels que « densification » suscitent également des inquiétudes. La construction de nouveaux logements est perçue comme une potentielle dégradation du cadre de vie. En voulant « réconcilier », nous cherchons à trouver un équilibre conciliant la construction de nouveaux logements avec l'amélioration du quotidien de tous les Français, qu'ils résident en ville, en périphérie, à la campagne, etc.

Catherine Sabbah (CS) : J'ajoute que la réconciliation doit également s'étendre aux élus. Cela implique de les encourager à développer leurs territoires pour le bien de leurs administrés. Souvent, les élus hésitent à entreprendre des projets de développement par crainte des réactions négatives aux élections suivantes. Notre objectif est de créer un environnement où les élus se sentent soutenus par un État encourageant la construction.

Le secteur du logement est en crise depuis plusieurs mois. Quel regard portez-vous sur la situation ? Quelles solutions pourraient participer à la résoudre ?

CS : Au sein de notre groupe de travail, nous avons travaillé sur 19 propositions, dont 5 que nous jugeons incontournables pour participer à résoudre la crise du logement. Nous avons constaté qu'il était essentiel de déterminer le nombre de logements à construire en fonction des besoins et des demandes spécifiques de chaque territoire. Actuellement, en France, cette démarche manque de données précises, ce qui contribue à la crise du logement car on ne sait pas, précisément, « qui souhaite habiter où ». Pour remédier à cela, **nous préconisons la mise en place d'une sorte de laboratoire financé par l'État.** Ce laboratoire mènerait des recherches détaillées, territoire par territoire, sur la demande de logements, permettant

© Adobe Stock

ainsi d'adapter l'offre aux besoins qualitatifs plutôt que de se fixer des objectifs quantitatifs abstraits.

MN : Nous formulons ensuite une proposition abordant la question du foncier, en mettant en lumière l'augmentation significative de la part du foncier dans le coût global du logement. Les récentes mesures, comme le Zéro artificialisation nette (ZAN), soulignent la nécessité de tendre vers une sobriété foncière. En d'autres termes, le foncier devient une ressource de plus en plus rare et, en conséquence, plus coûteuse. Sans intervention, le ZAN pourrait entraîner une augmentation substantielle du coût des logements d'ici à 2050. **La mesure phare préconisée est donc l'encadrement des prix du foncier,** qui, contrairement à il y a quelques années, bénéficie désormais d'un consensus après plusieurs mois de travail avec l'ensemble des participants du CNR, qu'ils soient acteurs publics ou privés.

CS : Nous formulons une troisième mesure incontournable, **l'accompagnement des maires.** Initialement, notre vision portait sur l'accompagnement des « maires bâtisseurs ». Cependant, nous avons élargi cette perspective en constatant qu'il était possible de proposer de nouveaux logements sans nécessairement les construire. Ainsi, nous avons préféré parler d'accompagnement des **« maires engagés »**.

Cela implique un soutien financier de la part de l'État aux maires engagés, visant à financer la construction d'équipements tels que des écoles, des crèches, des gymnases, etc. Ce soutien financier serait déployé à partir d'un certain niveau de logements, dépassant la moyenne construite au cours des 2-3 dernières années. L'idée principale de cet accompagnement n'est pas tant d'aider les maires à construire des logements, mais plutôt de les assister dans le financement des équipements nécessaires à accompagner ces logements. Parmi les mécanismes envisagés, l'idée initiale était d'orienter une partie de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) prélevée sur les logements neufs vers les collectivités. Actuellement, c'est l'État qui perçoit l'intégralité de cette TVA. La proposition consiste à créer un fonds de péréquation, où une partie de cette TVA collectée par l'État serait réaffectée à un fonds d'aide destiné aux maires engagés. D'autant plus que le lien fiscal entre la commune et ses résidents était particulièrement solide avec la taxe d'habitation (TH), mais sa suppression a créé une distance entre le maire et ses administrés, en particulier les locataires. Il est nécessaire d'envisager une compensation ou de développer un nouveau lien pour restaurer une relation bénéfique entre les maires et les habitants.

> « Notre objectif est de créer un environnement où les élus se sentent soutenus par un État encourageant la construction. »
> *Catherine Sabbah*

> "La rénovation énergétique permet d'améliorer la qualité de vie, de remettre sur le marché des logements vacants."
> *Mickaël Nogal*

MN : Une autre de nos propositions visant à favoriser la réconciliation consiste à exploiter le potentiel du numérique. Nous suggérons de généraliser les plans locaux d'urbanisme (PLU) en 3D. Actuellement, les documents d'urbanisme sont élaborés par les élus locaux et soumis à consultation publique, mais ils demeurent souvent techniques et difficiles d'accès. Cela crée une situation où les citoyens présents sur un territoire, ou ceux envisageant de s'y installer, manquent d'informations concrètes ou d'une compréhension approfondie de l'évolution prévue du territoire au cours des 10 à 15 prochaines années.

CS : La cinquième idée concerne le statut des investisseurs particuliers, c'est-à-dire des bailleurs. Les bailleurs privés jouent un rôle crucial dans la création d'un marché locatif, car les investisseurs institutionnels ne sont pas suffisamment présents pour le fournir. Depuis la suppression du PINEL, des réflexions sont en cours sur la fiscalité des bailleurs qui proposent des locations de courte durée. Notre conclusion est la suivante : s'il existe un statut fiscal privilégié pour les bailleurs, ce qui est généralement nécessaire pour les encourager à investir, il doit être assorti d'une contrepartie sociale en termes de niveau de loyer et d'une contrepartie environnementale, visant à mettre sur le marché des logements qui ne sont ni des passoires thermiques ni des gouffres énergétiques, tout en permettant une vie confortable sans des dépenses énergétiques excessives.

L'augmentation des coûts de construction et la hausse de taux éloignent depuis plusieurs mois de nombreux Français de l'acquisition d'un logement, comment rendre le logement plus abordable ?

CS : Une piste pourrait être d'encadrer les prix du foncier, ce qui permettrait de limiter les coûts de vente des logements en rendant les terrains moins onéreux. De nouveaux mécanismes, tels que le démembrement entre le sol et la structure bâtie, ou entre les parties communes et privatives, émergent également (par exemple, le Bail Réel Solidaire (BRS) en pleine expansion depuis 2 à 3 ans).

MN : Avec les mêmes revenus en 2023, il est devenu plus difficile d'emprunter et de financer des projets immobiliers à la même hauteur que ce que vous pouviez financer il y a encore 3 ans. Des efforts ont été déployés, notamment sur le prêt à taux zéro. En ce qui concerne la rénovation, de nouveaux outils tels que l'éco-prêt à taux zéro et le prêt avance rénovation sont disponibles. De manière encore embryonnaire, certaines banques proposent des conditions avantageuses en fonction de la qualité énergétique du bien à acquérir ou des travaux de rénovation prévus, offrant ainsi une réduction du taux d'intérêt. Bien que leur impact sur le changement de dynamique ne soit pas certain, ces initiatives sont prometteuses.

La nécessité de produire du logement se heurte à la question de la densification urbaine mal vécue par les populations et à l'arrivée du ZAN, rendant le foncier plus rare et donc plus cher. Ces données donnent l'impression aux élus d'être face à des injonctions contradictoires. Quelles recommandations feriez-vous aux maires pour sortir par le haut de cette équation de plus en plus complexe ?

© Adobe Stock

MN : D'abord, le ZAN ne signifie pas « arrêter de construire ». D'ici à 2050, l'idée est que si nous artificialisons un terrain, nous devons désartificialiser une superficie équivalente. C'est le cadre général. La construction peut se poursuivre, et la densification est possible là où c'est envisageable. Elle peut même se faire avec des maisons individuelles ! Tout le monde ne souhaite pas avoir un terrain de 5 000 m², beaucoup de gens sont satisfaits tant qu'ils ont un petit jardin pour les enfants et les animaux de compagnie.

En outre, la rénovation énergétique revêt une grande importance. Actuellement, il y a plusieurs millions de logements vacants, et bien que tous ne se situent pas dans des zones tendues, certains sont inoccupés parce qu'il n'y a pas de demande dans certaines régions. La rénovation énergétique permet d'améliorer la qualité de vie, de remettre sur le marché des logements vacants. Il est possible d'envisager des solutions comme la surélévation lorsque cela est possible.

Que pensez-vous des mesures prises par le Gouvernement à la suite du CNR Logement et dans le cadre du PLF 2024 ?

CS : Le logement, qui n'était pas un sujet politique il y a quelques années, en est devenu un. De nombreux parlementaires se sont emparés de la question, que ce soit en lien avec le pouvoir d'achat, l'écologie, la fiscalité ou la territorialisation. C'est une évolution positive, surtout grâce ou à cause de la crise du logement, qui a mis le sujet en avant dans les médias. Peut-être que le CNR a contribué à cette prise de conscience, même si nos conclusions n'ont pas été immédiatement prises en compte, provoquant une certaine déception.

MN : Actuellement, malgré la présentation en juin de la production du CNR, certains sujets font consensus, y compris au Parlement, mais n'ont pas encore été votés. Un exemple en est la question de la fiscalité des meublés touristiques. Un projet de loi sera déposé par le Gouvernement au printemps 2024, soulevant inévitablement la question des Autorités Organisatrices de l'Habitat (AOH), créées par la dernière loi de décentralisation et abordées dans notre rapport. À ce stade, nous attendons des décisions concrètes.

Selon vous, faut-il une nouvelle loi sur le logement (comme annoncée pour 2024) ? Si oui, que doit-elle contenir en priorité ?

CS : Une loi est d'ores et déjà annoncée pour le printemps 2024, axée sur la décentralisation du logement. L'orientation générale semble être de confier davantage la politique du logement aux autorités locales plutôt qu'à l'État. La question qui se pose est de savoir si l'État cherche à se décharger de cette problématique complexe et fortement ancrée dans les territoires. Il est en effet possible que l'État souhaite déléguer aux territoires les politiques de l'habitat, lesquelles pourraient varier d'un territoire à l'autre, tout en maintenant un contrôle régalien sur des aspects cruciaux pour garantir l'égalité des citoyens.

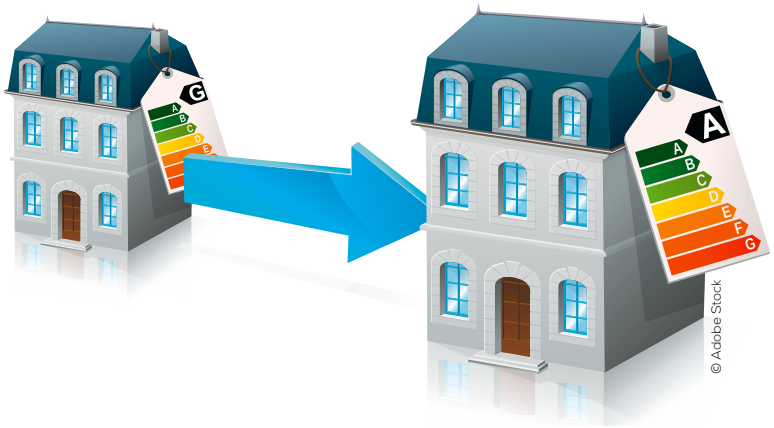

© Adobe Stock

Quant à ce que cette loi devrait prioritairement contenir, les cinq mesures évoquées au début semblent être les axes centraux.

Depuis plusieurs années, l'État et les collectivités se renvoient la responsabilité en matière de politique du logement. Comment mieux articuler l'action de chaque acteur ?

MN : Nous observons des disparités entre les territoires en matière d'avancement et d'équipement sur le sujet. Certains territoires ou intercommunalités ont déjà exprimé le souhait d'être des AOH. Des outils comme les conférences intercommunales du logement sont en place dans certaines intercommunalités et absents dans d'autres. Je pars du principe, et cela n'engage que moi, que sur les politiques de l'habitat, un État fort est nécessaire pour fournir les outils adéquats et maintenir un certain contrôle. Cela évite d'avoir des politiques à plusieurs vitesses, avec un accès au logement plus aisé dans une région par rapport à une autre, une qualité de bâti variable d'une région à l'autre, ou encore des seniors, du fait de la population vieillissante, qui pourraient rencontrer des difficultés différentes pour se loger en fonction des régions. Sur ces grandes questions, il est essentiel que l'État fixe le cadre. Ensuite, au niveau local, il peut y avoir une souplesse plus importante, mais un équilibre doit être maintenu. ■

PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

Les maires d'Ile-de-France mobilisés pour apporter des solutions face à l'inflation et à la crise du logement

À l'occasion de l'examen du budget, l'AMIF s'est fortement investie pour que des solutions soient apportées aux communes face à l'inflation, aux prix de l'énergie et, surtout, face à la crise du logement. L'AMIF a ainsi proposé une nouvelle aide aux maires bâtisseurs, un dispositif repris par les parlementaires mais écarté par le Gouvernement du fait de l'engagement de sa responsabilité par 49.3[1].

Ce projet de loi de finances pour l'année 2024 (PLF 2024) est à placer sous le signe de la revue des dépenses publiques. Après avoir entériné le 26 avril dernier son Programme de Stabilité Budgétaire 2023 – 2027, le Gouvernement français prévoit dans ce nouveau budget de ramener le déficit public à 4,4 % en 2024 (contre 4,8 % en 2022) et la dette de l'État à 109,7 % du PIB (contre 111,8 % pour 2022).

Pour y parvenir, le Gouvernement mise côté collectivités sur deux axes principaux :

- La fin des aides exceptionnelles sur les énergies.
- La baisse des dotations de l'État en euros constants (hausse de seulement 1,2 % de la DGF du bloc communal face à une inflation de 4,9 % en 2023).

Une réorientation d'une partie des dépenses vers la transition écologique est également à prévoir pour 2024 avec la prolongation et le renforcement du Fonds vert, ainsi que la création d'une nouvelle dotation de soutien aux aménités rurales.

L'aide aux maires bâtisseurs : un dispositif phare pour les édiles franciliens, replaçant au cœur du débat le rôle essentiel des maires face à la crise du logement.

Plus de 2 millions de Français vivent dans des conditions très difficiles, et plus d'1 million de personnes restent privées de véritable domicile personnel : elles sont sans domicile fixe, vivent dans des habitations de fortune, sont hébergées chez des tiers ou sont en chambres d'hôtel. **Sans un soutien réel à la construction et aux maires bâtisseurs, cette situation est appelée à s'aggraver,** notamment en raison de l'interdiction à venir de logements trop énergivores, ce qui risque d'enlever un nombre important de logements du marché de l'immobilier.

Le dispositif qu'a proposé l'AMIF doit permettre d'établir une source de financement pérenne

© Adobe Stock

> "Sans un soutien réel à la construction et aux maires bâtisseurs, la crise du logement va s'aggraver."

pour les communes et de rétablir un lien dynamique et durable entre leurs recettes et l'arrivée de nouveaux habitants. C'est pourquoi la proposition portée par les édiles franciliens, matérialisée par un amendement, repose sur les cinq piliers suivants :

1. Une aide pérenne avec une dotation d'investissement sur 3 ans pour financer la construction d'équipements, suivie d'une dotation de fonctionnement, à l'image de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales, garantie sur au moins 10 ans pour couvrir les besoins en budget de fonctionnement.

2. Une aide axée sur la production de logements : L'AMIF préconise de mesurer l'effort de construction en fonction du nombre de m² développés, afin d'encourager la production de logements de surface suffisante.

3. Une aide adaptée aux spécificités de chaque commune : L'effort de production de logements varie en fonction des caractéristiques de chaque commune. L'AMIF propose de majorer l'aide en fonction de critères tels que la densité urbaine et la qualité environnementale des constructions.

4. Une aide versée rapidement : Pour garantir que les communes puissent financer les investissements au moment opportun, l'AMIF souhaite que le montant soit versé aux communes après réception de la déclaration réglementaire d'ouverture de chantier (DROC), dans le but de permettre à l'État d'avoir un contrôle sur la réalisation effective de la construction, et d'éviter tout remboursement de l'aide par la collectivité si toutefois les projets ne sont pas réalisés à défaut d'exécution du permis de construire.

5. Une aide majorée pour les logements sociaux pour les communes construisant au moins 30 % de logements sociaux, conformément aux exigences de la loi SRU.

Des amendements essentiels pour financer les services publics de proximité proposés par l'AMIF aux parlementaires

+ 4,9 %. C'est l'augmentation moyenne sur un an des prix à la consommation entre septembre 2022 et septembre 2023 constatée par l'INSEE, un chiffre confirmé par l'institut le 13 octobre dernier. Parmi les principaux contributeurs à cette hausse des prix, les prix de l'énergie, qui ont progressé de + 11,9 % et ceux de l'alimentation, + 9,6 % sur un an. Fort de ce constat, et dans la continuité des combats menés pour la préservation des services publics, l'AMIF a proposé cet automne aux parlementaires un amendement portant indexation de la DGF sur l'inflation dès 2024. En l'état actuel, cette non-indexation représente en effet un manque à gagner de 706 millions d'euros pour les exécutifs locaux.

Par ailleurs, et avec la fin des aides exceptionnelles sur les énergies, seules les collectivités de moins de 10 agents et disposant de moins de 2 millions d'euros de recettes peuvent accéder à un bouclier énergétique : celui des tarifs réglementés sur l'électricité. Sans amortisseur électricité ni filet de sécurité, les élus de l'AMIF se sont prononcés en faveur d'une extension de ce dispositif à l'ensemble des collectivités en 2024, un dispositif transitoire en prévision de la réforme du marché européen de l'énergie pour 2025.

Ce PLF 2024 annonce enfin la réintégration à l'assiette du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) les dépenses des communes pour les agencements et l'aménagement de terrain. L'AMIF se félicite de cette décision et de l'injection de 250 millions d'euros supplémentaires qui permettra de financer de nombreux espaces verts et naturels, mais aussi des cours d'écoles oasis, essentiels pour adapter les villes aux fortes chaleurs. ■

1. Article rédigé avant l'examen en première lecture du projet de loi de finances 2024 au Sénat.

QUELLES PERSPECTIVES POUR LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS D'ILE-DE-FRANCE ?

L'analyse de nos experts

À l'heure où les budgets des collectivités sont de plus en plus contraints, les marges de manœuvre des élus locaux de plus en plus limitées et les perspectives d'investissement local de plus en plus réduites, l'AMIF a souhaité, avec ses partenaires financiers, mener une grande étude sur l'état des finances des communes d'Ile-de-France.

Les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation sur le pouvoir fiscal par CBG Territoires

Depuis la suppression de la taxe d'habitation (TH), le conseil municipal a vu son pouvoir fiscal limité à la seule taxe foncière, ce qui concentre l'imposition locale sur une seule catégorie de contribuables, les propriétaires. En fonction de la sociologie de la commune et de la répartition entre propriétaires et locataires, le conseil municipal aura donc un pouvoir fiscal plus ou moins important.

Afin de quantifier cette problématique, CBG Territoires a analysé la part de résidences principales occupées par des propriétaires dans les communes d'Ile-de-France. Il en ressort que plus la population municipale est importante, plus le taux de propriétaires est faible.

LE TAUX DE RÉSIDENCES PRINCIPALES OCCUPÉES PAR DES PROPRIÉTAIRES

36% pour une commune de la Métropole du Grand Paris dont la population est supérieure à 75 001 habitants

84% lorsque la population est comprise entre 0 et 2 000 habitants dans une commune appartenant à une intercommunalité.

Dans le cadre de la suppression de la TH, le Gouvernement a mis en place un mécanisme de compensation pour garantir aux communes de disposer du même niveau de recettes avant et après la réforme.

Lorsque la commune est bénéficiaire de la compensation, le montant évolue en fonction du dynamisme des bases, mais pas en fonction de l'évolution du taux décidé par l'organe délibérant. Par conséquent, sur cette compensation, le conseil municipal ne bénéficie pas du pouvoir de taux. **Pourtant, cette compensation peut représenter jusqu'à 40 % du montant de ses recettes fiscales nettes.**

Ainsi, la suppression de la taxe d'habitation a doublement accru les inégalités entre les collectivités : sur la base taxable et le pouvoir fiscal.

MONTANT DE COMPENSATION FISCALE ATTRIBUÉE AUX COMMUNES

Le montant de la compensation peut représenter **40%** des recettes fiscales nettes d'une commune.

La gestion des recettes et des dépenses des communes par Grand Thornton

Notre partenaire Grand Thornton a mené une double analyse afin d'estimer les perspectives d'évolution des finances des collectivités : sur la base des comptes des collectivités et d'un sondage réalisé sur les choix budgétaires des collectivités d'Ile-de-France.

Pour le fonctionnement, les recettes ont été analysées avec les hypothèses suivantes : stagnation des concours de l'État et augmentation des dépenses en fonction de l'inflation prévisionelle 2023-2026. Pour l'investissement, il a été retenu une tendance classique de montée en puissance des investissements en période de mi-mandat.

Les communes franciliennes, qui sont bien conscientes que la croissance de leurs produits va ralentir sur la période à venir, ne

renoncent pas pour autant à leur programme d'investissement pour le mandat et ne souhaitent pas non plus activer le levier fiscal (55 % s'y opposent tandis que 30 % seulement s'orientent vers une augmentation de leur taux de taxe foncière).

Néanmoins, cette ambition des communes de respecter leurs engagements politiques se heurtera nécessairement à la réduction de leurs marges de manœuvre : à horizon 2026, leur taux moyen d'épargne brute devrait retrouver son niveau de 2014. À noter que l'inflation et la hausse des charges de personnel ont annulé les efforts de maîtrise consentis entre 2014 et 2019.

Les communes franciliennes risquent donc de recourir à l'emprunt pour financer leurs équipements : en résulte une détérioration prévisible du ratio de capacité de désendettement, détérioration très inégale en fonction de la strate démographique de la collectivité (plus celle-ci est peuplée, plus la détérioration sera d'ampleur).

Perspectives d'évolution des dotations et de la péréquation pour les communes d'Ile-de-France par La Banque Postale

La très grande diversité des communes franciliennes s'observe dans la structure de leurs ressources. Certaines d'entre elles bénéficient de bases de foncier bâti importantes, et donc de marges de manœuvre fiscales alors que la plupart sont dépendantes des dotations versées par l'État et des dispositifs de péréquation.

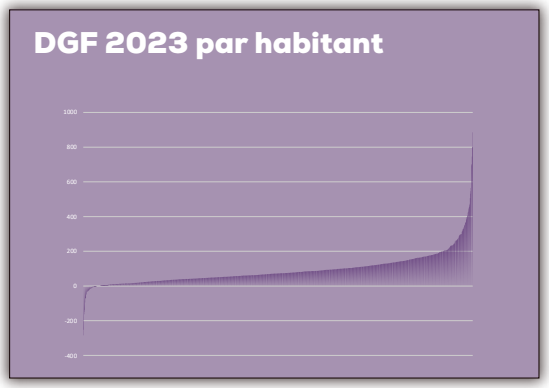

Ce graphique représente les montants perçus en 2023 au titre de la DGF par les communes franciliennes, compte tenu des prélèvements sur fiscalité figés depuis 2018 (d'où la présence de montants négatifs).

Ces disparités se concrétisent davantage dans l'analyse des seules dotations de péréquation. Ainsi, l**a dotation de solidarité urbaine ne bénéficie qu'à 174 des communes franciliennes** (sur 376 communes de plus de 5 000 habitants) soit moins de la moitié. À noter que les écarts sont considérables entre la commune la mieux (700 € par habitant) et la moins dotée (5 € par habitant).

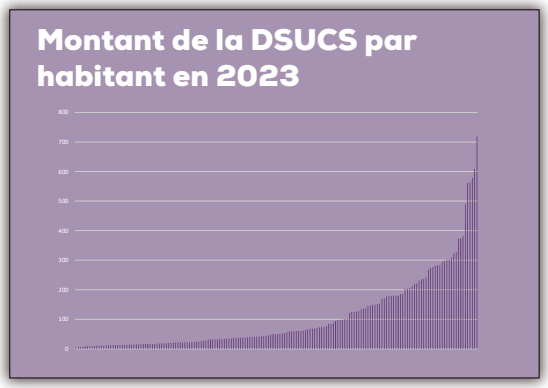

Les simulations réalisées sur la base de 2023 montrent que les principales communes bénéficiaires de la dotation de solidarité urbaine devraient le rester. Le graphique ci-dessous traduit les évolutions pour les deux principales dotations intéressant les communes franciliennes d'au moins 10 000 habitants (dotation forfaitaire et dotation de solidarité urbaine).

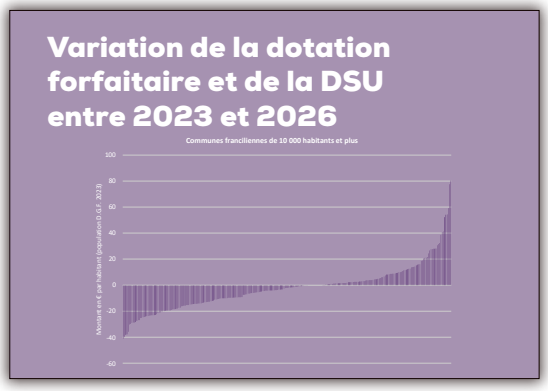

Enfin, en ce qui concerne la péréquation dite « horizontale », le solde général au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales des ensembles intercommunaux franciliens est actuellement fortement négatif à hauteur de 397 M€, soit un peu plus de 31 € par habitant. En d'autres termes, **l'Ile-de-France contribue pour près de 40 % au fonctionnement du FPIC.**

La modification des règles de calcul du potentiel financier devrait, à terme, limiter ce solde net à 363 M€ en 2028.

Pour avoir tous les détails de cette étude, rendez-vous sur le site internet de l'AMIF. ■

CONTRIBUTION DE L'AMIF À LA RÉFLEXION NATIONALE SUR LE STATUT DE L'ÉLU

À l'occasion de la Convention Nationale de la Démocratie Locale (CNDL) qui s'est déroulée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris le 7 novembre dernier, l'AMIF a souhaité apporter sa contribution afin d'améliorer les conditions d'exercice du mandat local.

Notre association souhaite que trois pistes soient particulièrement travaillées dans le cadre de l'instauration d'un véritable statut de l'élu local :

1. **L'indemnisation des élus à la hauteur de leur engagement et de leurs responsabilités.**
2. **L'amélioration de la formation permanente.**
3. **La reconversion : penser l'après-mandat.**

Alors qu'en mai dernier, on comptait près de 1 300 démissions de maires et quelques 12 600 démissions d'élus depuis le début de la mandature 2020-2026, une réflexion afin de mettre en place un véritable statut de l'élu apparaît de plus en plus nécessaire. Conditions d'exercice de plus en plus contraintes, violences envers les élus, complexification de l'action publique : les raisons de cette situation sont multiples.

La charge de travail reposant sur les épaules des élus locaux s'est donc considérablement accrue et s'il est fait régulièrement référence à un « statut » des élus locaux, celui-ci n'est nullement consolidé dans un texte rassemblant l'ensemble des droits, devoirs et dispositifs se rapportant à cette fonction. Cette situation n'est donc pas à la hauteur des enjeux et des responsabilités qui leur incombent. La mise en place d'un véritable statut de l'élu local est une réponse indispensable (mais non suffisante) afin de lutter contre ce que l'on appelle la « crise des vocations ».

> "Il est important de considérer que le mandat d'élu n'est pas un métier mais une fonction durant un temps forcément limité."

L'indemnisation des élus à la hauteur de leur engagement et de leurs responsabilités

Dans de nombreuses communes, le cumul d'un emploi et de la fonction de maire est impossible du fait de la charge qu'implique un tel mandat. Nombre de maires arrêtent leur travail lorsqu'ils sont élus, quand d'autres doivent *a minima* réduire leur activité, entraînant souvent une perte importante de rémunération compte tenu des niveaux actuels d'indemnisation. La conciliation entre le mandat d'élu local et l'activité professionnelle passe essentiellement par une revalorisation des indemnisations et des aides assurant le remboursement des frais occasionnés par l'exercice du mandat. Par ailleurs, l'AMIF estime qu'il est important de considérer que le mandat d'élu n'est pas un métier mais une fonction durant un temps forcément limité.

C'est pourquoi, nous avons proposé :

› D'aligner l'indemnisation des maires sur les grilles de rémunération des agents de leur collectivité occupant des fonctions de direction.

› Que l'État abonde la DGF de communes afin que cette mesure n'affecte pas négativement les budgets communaux.

Le renouvellement du profil des élus locaux et la nécessaire diversification du recrutement des élus impliquent de faciliter l'exercice du mandat par l'amélioration de deux autres dispositifs :

› Élargir la possibilité de la prise en charge des frais de garde d'enfants à l'ensemble des instances et réunions nécessaires à l'exercice du mandat local.

© www.shutterstock.com

› Exonérer les crédits d'heures de charges patronales pour inciter les employeurs à rémunérer leurs salariés pendant ces temps d'absence utilisés pour l'exercice du mandat.

L'amélioration de la formation permanente

La formation fait partie des dispositifs à renforcer pour améliorer les conditions d'exercice des mandats locaux, et ce pour trois raisons. Tout d'abord, à mesure que la décentralisation s'est renforcée, les missions assurées par les responsables locaux se sont complexifiées. Ensuite, la formation des élus en cours de mandat doit être renforcée afin de permettre à tous les citoyens, quelle que soit leur formation ou activité professionnelle, d'occuper ces fonctions. Enfin, l'accès à la formation pour les élus est aussi la première marche vers une valorisation de leur expérience et vers leur éventuelle reconversion. Elle est une condition de bonne réinsertion professionnelle des élus locaux à la fin du mandat.

C'est pourquoi l'AMIF formule-t-elle les propositions suivantes :

› Augmenter les crédits droit individuel à la formation (DIF) à la fin du mandat dans le cadre d'un projet de reconversion professionnelle afin de permettre le financement de formations qualifiantes ou diplômantes.

› Rallonger à 3 ans au lieu de 6 mois la durée pendant laquelle les crédits DIF peuvent être utilisés à l'issue du mandat dans un objectif de reconversion professionnelle.

La reconversion : penser l'après-mandat

La reconversion des élus à l'issue de leur mandat est à ce jour un impensé. Les dispositifs existants sont assez faibles et peu connus des élus locaux. Pourtant, cette question de l'après-mandat est une préoccupation essentielle des élus. Elle ne peut que se renforcer en raison des réflexions nombreuses et récurrentes sur la limitation du cumul des mandats dans le temps, et des aspirations au renouvellement démocratique.

Plusieurs dispositifs existent d'ores et déjà (Validation des Acquis de l'Expérience, allocation différentielle de fin de mandat, droit à la réintégration dans l'entreprise…) mais ils sont peu connus des élus. La pédagogie et l'information doivent être renforcées pour s'assurer que l'ensemble des élus locaux ait connaissance de ses différents droits.

Au-delà de la promotion des dispositifs existants, l'AMIF propose :

› La création d'une agence ou d'un dispositif *ad hoc* au sein d'une structure existante, chargé de faciliter la reconversion des élus locaux. Son but serait de proposer des formations, des offres d'emploi et d'orienter les élus parmi les aides et les passerelles auxquelles ils ont le droit à la fin de leur mandat.

› De faciliter l'accès des élus ayant effectué un mandat entier aux concours de la fonction publique.

› De faciliter la création d'entreprises par les élus locaux en facilitant l'accès au crédit à des taux bonifiés. ■

BAISSE DU FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE PAR FRANCE COMPÉTENCES

Les centres de formation et branches professionnelles se mobilisent

Les représentants des branches professionnelles et des chambres consulaires en Essonne (91) sont consternés par la baisse du niveau de prise en charge par l'État des contrats d'apprentissage, face à l'objectif d'un million d'apprentis pour 2027.

© Adobe Stock

Cette inquiétude a été exprimée dans une lettre ouverte le 3 octobre dernier signée par la Faculté des Métiers de l'Essonne, de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) de l'Essonne, BTP CFA Ile-de-France, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Essonne, la CMA Ile-de-France, le MEDEF Essonne, la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) 91 ainsi que des élus essonniens. Ils y dénoncent la diminution du montant global du niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage par France Compétences, suscitant des inquiétudes majeures pour l'avenir des CFA et la politique de l'apprentissage en France.

Cette lettre fait écho à une décision du conseil d'administration de France Compétences, prise en juin 2022 et confirmée en septembre 2023, réduisant le montant global du niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage (NPEC) alloué aux centres de formations d'apprentis (CFA). Un ajustement financier de moins 300 millions en 2022, puis de moins 500 millions d'euros en 2023, visant à réduire les déséquilibres financiers de France Compétences, établissement public chargé de la régulation et du financement de l'apprentissage.

Depuis la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les branches professionnelles sont responsables pour fixer le niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage. Lorsqu'une branche ne propose pas de niveau de prise en charge sur une certification donnée, il revient à France Compétences de déclarer, en dernière instance, des valeurs de carence. Ces valeurs peuvent diminuer jusqu'à 10 % maximum les coûts contrats des formations pour les branches professionnelles n'ayant pas formulées de propositions ou des recommandations conformes.

La décision de France Compétences s'appuie également sur les observations de l'Inspection Générale des Finances et de l'Inspection Générale des Affaires Sociales qui constatent des écarts entre les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage et les coûts réels de formation, une différence en moyenne pondérée par les effectifs d'environ 1 000 €. **L'établissement public constate par ailleurs que l'apprentissage apparaît comme une activité rentable, avec un taux de marge de 11 % en 2021.**

Les fédérations de l'Essonne dénoncent cette diminution du niveau de prise en charge des contrats d'apprentis dans un contexte d'explosion des charges, et attestent que de nombreux CFA seront contraints de mettre la clé sous la porte. Les formations de la filière des « métiers du goût » sont pointées du doigt pour leur vulnérabilité face à la fluctuation du prix des ressources énergétiques, des consommables et des matières premières.

Initialement prévue en avril, la seconde baisse du coût des contrats est intervenue en septembre, de manière à pouvoir mieux quantifier les effets de l'inflation sur la structure économique des CFA. France Compétences assure que la baisse des niveaux de prise en charge n'est pas uniformément appliquée et prend en compte les effets de l'inflation. Les organisations syndicales et patronales nationales le contestaient et demandaient le report de cette décision en 2024, afin de laisser un temps suffisant pour revoir la méthode de calcul utilisée par France Compétences. ■

VIOLENCES URBAINES ET QUARTIERS POPULAIRES : L'AMIF RÉAGIT AUX MESURES ANNONCÉES PAR ELISABETH BORNE

Fin octobre, la Première ministre a présenté les mesures régaliennes du Gouvernement à la suite des émeutes de l'été avant d'annoncer, lors du Comité interministériel des Villes (CIV), les mesures plus structurelles et sociales pour les quartiers populaires.

L'AMIF a salué l'ouverture d'une enveloppe de 100 millions d'euros pour permettre la réparation et la reconstruction des bâtiments endommagés. Elle a toutefois rappelé le besoin d'accompagner les maires sur les difficultés qu'ils rencontrent en matière d'assurance et suivra avec attention les travaux de la mission sur l'assurabilité des collectivités territoriales lancée le 25 octobre.

L'AMIF a par ailleurs souligné que la décision de transférer des actes de police judiciaire aux polices municipales devait se faire en accord avec les orientations définies localement par les maires et ne doit pas non plus remettre en cause la présence de la police nationale.

Le lendemain de ces annonces, le CIV était réuni à Chanteloup-les-Vignes (78). Le traitement des difficultés rencontrées par les habitants des quartiers prioritaires n'est pas révolutionné mais l'AMIF prend néanmoins acte d'une approche transversale qui reprend beaucoup des remontées des territoires.

Cependant, l'AMIF attend des précisions sur la mise en place concrète de certaines annonces. Elle reste vigilante sur des points cruciaux tels que la demande de concordance entre les zonages politique de la ville et éducation prioritaire ou encore la mise en place des indicateurs de suivi des crédits engagés et de bilans plus réguliers de mobilisation du droit commun. ■

REPENSER LES RAPPORTS ENTRE LA POLICE ET LA JEUNESSE

Le groupe de travail Politique de la ville, piloté par Patrice Leclerc, maire de Gennevilliers (92), a ouvert un cycle de séances de réflexion sur les rapports entre la police et la jeunesse à la suite des émeutes du début de l'été.

Le 26 septembre dernier, **Sebastian Roché**, spécialiste des questions de maintien de l'ordre, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) était auditionné par les élus. Selon lui, la fabrication du sentiment d'être Français est lié aux contacts que les adolescents ont avec l'État. Quand des jeunes gens se sentent mal traités par les représentants de l'État, ils peuvent l'interpréter comme un signal d'exclusion. La difficulté est que les élus locaux n'ont pas la compétence pour pouvoir agir sur l'action de la police nationale et de l'école, alors même que ce sont ces domaines qui sont à l'origine des principales frustrations chez certains jeunes.

Le 15 novembre dernier, les élus ont eu l'opportunité d'échanger avec **Sonia Fibleuil**, porte-parole de la police nationale. Partant du constat que 87 % des jeunes pensent qu'il est possible d'améliorer la relation police/jeunesse, la commissaire divisionnaire a dressé l'éventail des actions mises en œuvre par la police nationale pour agir en ce sens.

Que ce soit en matière de communication, d'actions de prévention sur le terrain ou dans l'ouverture du recrutement, la police nationale tente d'apporter des solutions concrètes pour solidifier le lien de confiance. Durant les nombreux échanges avec les élus, Sonia Fibleuil a aussi rappelé l'importance des services municipaux et des associations pour assurer la tranquillité publique. ■

LES FORÊTS MISES À L'HONNEUR
RETOUR SUR LE TROPHÉE DES FORÊTS D'ILE-DE-FRANCE

À l'occasion du Congrès des Collectivités forestières d'Ile-de-France le 10 novembre dernier à Corbeil-Essonnes (91), l'AMIF, en partenariat avec Fransylva Ile-de-France, Fibois Ile-de-France, l'Union régionale des collectivités Ile-de-France ainsi que le CRPF Ile-de-France/Centre-Val-de-Loire, l'Office national des forêts, Ile-de-France Nature, la Préfecture de région Ile-de-France et la Région Ile-de-France, a participé à la remise des prix de la première édition du concours des forêts en Ile-de-France.

Le Trophée des forêts d'Ile-de-France est un concours dont l'objectif est de mettre en lumière, sur le territoire francilien, des initiatives forestières exemplaires, innovantes ou remarquables portées par des collectivités afin de les diffuser plus largement sur le territoire francilien. Celui-ci permet de mettre à l'honneur des collectivités territoriales qui ont porté des actions positives pour la forêt ou le développement du matériaux bois issus de ressources localement présentes à travers 3 catégories :

- Le trophée **« Bioéconomie »** qui récompense un projet de valorisation de la forêt et/ou de ses produits locaux.
- Le trophée **« Biodiversité »** qui valorise des projets de protection et de développement de la biodiversité forestière.
- Le trophée **« Sensibilisation et concertation »** qui récompense des initiatives visant à sensibiliser le grand public aux enjeux de la forêt et du bois.

Le 20 septembre dernier, le jury, composé de neuf structures de la filière bois, s'est réuni afin d'analyser les différentes candidatures et de promulguer les lauréats. Lors de la cérémonie du 10 novembre dernier, plusieurs collectivités ont ainsi été récompensées.

© AMIF

Le jury a remis le prix coup de cœur de la catégorie « Sensibilisation et concertation » au Conseil départemental du Val-de-Marne.

Le trophée « Bioéconomie » a été remis à **la commune de Trilport (77)**. Le projet de la commune a permis de mettre à l'honneur la production de mobilier urbain en bois feuillu local, actuellement moins valorisé. Mené en partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne qui a lancé l'appel à projet, il a fait travailler des professionnels du territoire. Le jury a apprécié l'originalité du projet intégrant l'utilisation du bois feuillu, très intéressant au vu des ressources en forêt francilienne, ainsi que sa forte réplicabilité et son intégration dans une démarche locale.

Le Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre a quant à lui été primé dans la catégorie « Biodiversité » pour avoir fait du domaine de Montéclin un lieu d'expérimentation de la gouvernance sylvicole en période de crise. Face à l'impact du réchauffement climatique, le syndicat a souhaité observer la façon dont la forêt s'adapte et évolue dans sa forme, sa structure et sa composition sans intervention humaine ou presque. Pour cela, l'établissement public a mis en place des méthodes de gestion forestière en faveur de la biodiversité (composition d'un forestarium, essais de plantation d'une trentaine d'essences pour suivre leur adaptation, étude et suivi de la présence de chauve-souris, observation ornithologique...). La réflexion sur le long terme, l'implication de nombreuses associations environnementales et de la société civile et les réelles mesures environnementales quantifiables et observables comprises dans le projet ont été saluées par le jury.

Les membres du jury de la première édition du Trophée des forêts d'Ile-de-France.

© AMIF

De plus, dans cette catégorie, le jury a remis un prix « Coup de cœur » à **Saint-Michel-sur-Orge (91)** pour son projet de réhabilitation du bois du quartier Bois des Roches. Ce projet, porté par l'agglomération Cœur d'Essonne, a mis en lumière la volonté de redonner de l'attractivité à un espace de 10 hectares au cœur d'un quartier de 10 000 habitants afin de devenir un lieu de loisir et de détente. L'axe social fortement développé ainsi que la concertation menée par la commune avec ses habitants à travers l'organisation d'actions telles que les chantiers nature participatif pour sensibiliser à l'arrachage du laurier du Caucase ont été particulièrement appréciés par le jury, tout comme l'implication d'acteurs forestiers du territoire.

Dans la catégorie « Sensibilisation et concertation », le lauréat est **la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest (92)** pour un projet de concertation et de sensibilisation des propriétaires aux enjeux fonciers. L'objectif de celui-ci est de lutter contre le morcellement des petites parcelles boisées privées qui, pour la plupart, ne disposent pas de documents de gestion durable. Le jury a salué le traitement de la problématique du morcellement dans le cadre de cette candidature, jugée prioritaire pour beaucoup, car le morcellement empêche la mise en place de nombreuses actions. Il a par ailleurs souligné la forte implication des priopriétaires privés, le réel ancrage sur le territoire et la réplicabilité du projet.

Le jury a tenu à remettre un prix coup au cœur au **Conseil départemental du Val-de-Marne (94).** Son projet vise à accompagner les collectivités et à sensibiliser les particuliers pour un meilleur traitement des espaces privés en lisière de forêt entourant le massif de l'Arc Boisé. Pour cela, le Département a proposé d'outiller les communes pour une meilleure valorisation de ces espaces de transition et d'élaborer un guide sur la végétalisation urbaine en lien avec les milieux forestiers. Le grand nombre d'acteurs du territoire impliqués dans le démarche, la création d'un guide « lisière urbaine » et son appropriation par les communes par le biais d'ateliers collaboratifs et la forte réplicabilité du projet ont été distingués auprès du jury.

Si vous souhaitez en savoir plus et candidater pour la prochaine édition, vous pouvez vous rapprocher de collectivités forestières d'Ile-de-France, Fibois Ile-de-France et/ou FranceSylva. ■

© AMIF

La commune de Trilport a reçu le trophée « Bioéconomie ».

© AMIF

La commune de Saint-Michel-sur-Orge a été récompensée du coup de cœur du jury pour la catégorie « Biodiversité ».

VOYAGE D'ÉTUDES DE L'AMIF
LE QUÉBEC, UN MODÈLE DIFFÉRENT ET INSPIRANT

Voyage d'études de l'AMIF : Cette année, élus et partenaires de l'AMIF sont allés en voyage d'études au Canada, entre Montréal et Québec, pour y découvrir les institutions et innovations, rencontrer des acteurs de la vie locale et renforcer les liens entre l'Ile-de-France et le Québec. Échanges institutionnels, politique de santé, organisation et réforme administrative, accueil des grands évènements internationaux, innovations technologiques, démocratie participative, solidarité et culture : les participants ont pu découvrir pendant cinq jours un Québec engagé, innovant et inspirant !

© Moïse Fournier

La délégation de l'AMIF composée d'élus et partenaires à Montréal.

Présentation de l'administration et des institutions québécoises

À son arrivée à Montréal, la délégation de l'AMIF a été accueillie par Manon Lecours, sous-ministre adjointe à la région métropolitaine et ses équipes. Le ministère des affaires municipales de l'habitation a pour mission d'agir aux côtés des municipalités pour l'aménagement de milieux de vie de qualité, la gestion durable des infrastructures et la gestion de ressources des municipalités.

Pour ce premier jour à Montréal, les participants ont pu avoir une présentation exhaustive du fonctionnement des administrations québécoises, des réformes administratives passées et des enjeux pour l'avenir. Le Québec est composé de 17 régions administratives, 1 107 municipalités locales, 87 municipalités régionales de comté (MRC) et 94 territoires non organisés. De 2000 à 2003, a eu lieu une grande transformation institutionnelle avec la fusion de 212 municipalités pour en former 42 nouvelles et la création des communautés métropolitaines de Montréal et Québec. À ce jour, deux tiers de la population du Québec habitent dans les nouvelles communautés métropolitaines. Les ressources locales proviennent essentiellement de la taxe foncière, des tarifications et redevances, pour un tiers des transferts gouvernementaux.

Les membres de la délégation ont ensuite échangé avec les représentants du ministère sur les convergences et divergences avec le système français : compétences des différentes strates, décentralisation, déconcentration, mode de financement, relation avec le gouvernement.

L'économie québécoise, la *french tech* et l'Intelligence Artificielle

Pour démarrer son deuxième jour au Québec, la délégation a participé à une table ronde intitulée « l'économie québécoise, la *french tech* et l'Intelligence Artificielle », organisée par la Chambre de commerce et d'Industrie de France au Canada. En introduction, la consule générale de France à Montréal, Marie Lapierre, a tout d'abord rappelé que 2023 était l'année de la coopération franco-québécoise. Elle a ensuite expliqué qu'il était essentiel ***« d'aller chercher des synergies pour créer des partenariats, et de ne pas***

© Moïse Fournier

Visite du Centre Hospitalier et Universitaire de Montréal (CHUM).

© Moïse Fournier

arriver en terre conquise » avant d'installer son entreprise au Québec, l'objectif de cette table ronde étant de donner des clés de lecture dans ce domaine.

La table ronde a ainsi permis des échanges avec Business France, Montréal Bleublanctech, Montreal International, Desjardins, Mila - Institut québécois de recherche sur l'intelligence artificielle - sur les différents accompagnements des entreprises françaises pour se connecter avec le monde économique du Québec.

Un déjeuner sous le signe de l'innovation en santé

Les élus et partenaires ont ensuite déjeuné au Club Saint James, à l'invitation de Veolia, où ils ont bénéficié d'une présentation du centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM) par Anouk Trudel, directrice pays et PDG Canada & directrice de site, et de Francis Ferrara, directeur de site adjoint.

Les missions du CHUM se déclinent en plusieurs volets : les soins, la recherche, l'enseignement, l'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé, ainsi que la promotion de la santé. Le CHUM est l'un des plus grands centres médicaux universitaires et le plus important partenariat public-privé (PPP) d'Amérique du Nord. **Il dessert 40 % de la population du Québec et contribue à la formation de près de 50 % de ses médecins.**

Le Consortium CHUM Collectif, dont Veolia est partenaire, a pour mission de développer ce nouveau complexe hospitalier de 325 000 m² et sa centrale énergétique, afin de permettre la prise en charge de 345 000 patients ambulatoires, 22 000 patients hospitalisés et 65 000 patients d'urgence par an.

Visite d'un des plus grands centres médicaux universitaires d'Amérique du Nord

À la suite de ce déjeuner, une partie de la délégation a profité d'une visite privée du CHUM, avec la découverte des différentes innovations qui y sont déployées, notamment les véhicules autonomes pour la distribution de repas ou de linge, la gestion automatisée de la charge électrique des bâtiments, le système de sécurité unique ou encore la centrale thermique. Elle a ensuite été accueillie par le professeur Brunet, PDG du Quartier de l'innovation en santé (QIS). Situé en plein cœur de Montréal, le QIS est composé d'institutions et d'entreprises leaders dans leur domaine d'expertise voué à transformer la santé au bénéfice de tous. La mission du QIS est de s'assurer que les institutions en santé et les entreprises collaborent au déploiement d'innovations capables d'améliorer la santé de la population tout en créant de la richesse sociale et économique.

Cycle Innovation au Centre de visualisation et simulation IMAGINE 4D

L'autre partie de la délégation s'est rendue au centre d'imagerie IMAGINE 4D pour un cycle tourné sur la visualisation et la simulation. Les participants ont profité, dans un premier temps, d'une expérience immersive en 4D inédite (« Station IX »). La station IX est une coupole immersive conçue pour projeter du contenu 3D dans un contexte optimal à la vision humaine qui peut être utilisé pour la formation, la vente et la gestion de projet. Par exemple, dans le cadre d'une promotion immobilière, les utilisateurs peuvent visiter, seuls ou accompagnés, un projet qui n'a pas encore été construit - voir la vue qu'ils auront depuis les différentes pièces de leur logement, l'orientation du soleil selon les heures de la

© Moïse Fournier

De gauche à droite : Stéphane Beaudet, président de l'AMIF, Caroline Bourgeois, mairesse de Rivière-des-Prairies, Luc Rabouin, maire du Plateau-Mont-Royal et Marie-Andrée Mauger, mairesse d'arrondissement.

journée ou se promener à l'intérieur comme à l'extérieur du bâtiment afin de découvrir les environs.

Ils ont ensuite bénéficié d'une présentation d'imageries avec drône aérien par Pascal Chiva-Bernard, PDG d'ARA Robotique. La délégation a ainsi pu découvrir des applications très concrètes des projets pour le développement technologique québécois en partenariat avec plusieurs universités et entreprises locales.

Accueil à la mairie de Montréal

La délégation de l'AMIF a été invitée à la Ville de Montréal pour un accueil institutionnel et un cycle de conférences.

Jean Therrien, directeur du bureau des relations intergouvernementales, a présenté la structure municipale et métropolitaine des 19 arrondissements de Montréal ainsi que le rôle des 65 élus dans la gouvernance. Éric Labelle, directeur du service de développement économique, a quant à lui décrit la stratégie économique de la ville qui représente 0,03 % de la superficie du Québec mais 35 % du PIB.

© Moïse Fournier

Stéphane Beaudet, président de l'AMIF lors de l'accueil de la délégation de l'AMIF à l'hôtel de Ville de Montréal.

Cette présentation a ainsi permis de mieux cerner les enjeux de Montréal avant d'entendre trois élus majeurs du territoire : Caroline Bourgeois, mairesse de Rivière-des-Prairies et vice-présidente du comité exécutif responsable des grands parcs, sports et loisirs, Luc Rabouin, maire du Plateau-Mont-Royal et membre du comité exécutif responsable du développement économique et commercial, de l'innovation et du design et Marie-Andrée Mauger, mairesse d'arrondissement.

Ce temps en mairie de Montréal a été l'occasion de discussions riches autour des bonnes pratiques en matière d'innovation, de pratiques institutionnelles et de redémarrage économique post-Covid dans le cadre notamment de l'année « de l'innovation franco-québécoise 2023 ». Stéphane Beaudet, président de l'AMIF, a remercié la mairie pour son accueil et la richesse des échanges qui ont souligné les problématiques communes et le fait que c'est bien l'échelon local qui permettra de répondre aux transitions et enjeux de demain.

Visite du port de Montréal

Par la suite, une partie de la délégation s'est rendue au Port de Montréal accompagnée par Alla Hassan-Coursol, conseillère de la ville de Montréal, pour une présentation de l'économie

© Moïse Fournier

© Moïse Fournier

À gauche, Éric Lamouroux, consul général de France au Québec et Stéphane Beaudet, président de l'AMIF.

et des enjeux portuaires de celui-ci. À travers une visite fluviale commentée, les participants ont découvert ce port international qui accueille 38 % des échanges maritimes du Canada et ne cesse de se réinventer pour faire face aux enjeux environnementaux, notamment par le déploiement de conteneurs intelligents.

Accueillir des grands évènements internationaux

L'autre partie de la délégation s'est rendue au parc Jean Drapeau, une île en face du centre-ville qui a accueilli l'exposition universelle de 1967 et des épreuves des Jeux Olympiques de 1976. Lors de cette visite, les participants étaient accompagnés de Caroline Bourgeois qui a présenté l'histoire et l'évolution des infrastructures internationales. Une visite personnalisée du parc a été ensuite conduite par Jonathan Cha, urbaniste, chef d'équipe, aménagement et conservation de la Société du parc Jean-Drapeau. Une belle séquence qui a permis de prendre la mesure des impacts de l'accueil de grands évènements et des pistes de réflexion pour penser l'après.

Visite du congrès de la Fédération québécoise des municipalités

Arrivés à Québec, les élus se sont rendus au 81e congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Ils ont visité ce Salon de 173 exposants accompagnés par le président, Jacques Demers, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC (l'intercommunalité) de Memphrémagog et des élus du comité exécutif du FQM. Depuis sa fondation en 1944, la FQM porte la voix des régions du Québec, réunit plus de 1 000 membres répartis sur l'ensemble du territoire québécois. Elle défend leurs intérêts politiques et économiques, favorise l'autonomie municipale, travaille activement à accroître la vitalité des régions et offre un large éventail de services aux municipalités et MRC. Cette visite a été l'occasion d'échanger autour de problématiques et enjeux locaux de part et d'autre de l'Océan Atlantique.

Conférence au sein d'un incubateur

Les partenaires se sont quant à eux rendus au CAMP, un incubateur consacré à la croissance des entreprises et au soutien des *start-up* grâce à une gamme de services adaptés à leur stade de maturité, du prédémarrage jusqu'à l'internationalisation de leurs activités. C'est une entité à part entière de Québec International, l'agence de développement économique de la région métropolitaine de Québec, et bénéficiant du soutien financier de la Ville.

Accueil en mairie de Québec

L'ensemble de la délégation a été accueilli à l'hôtel de ville du Québec, en présence du consul général de France au Québec, Éric Lamouroux, de la mairesse suppléante chargée des relations internationales, Catherine Vallieres-Roland et de Sophie Lemay, directrice France du ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec. La mairesse suppléante a rappelé le rôle essentiel des municipalités qui partout dans le monde doivent faire face à des crises

© Moise Fournier

Découverte de la réhabilitation d'une ancienne église en lieu culturel : la maison de la littérature.

régulières et du quotidien. Elle a évoqué l'importance dans ce contexte d'apprendre les uns des autres notamment en termes de développement durable, de transition écologique, de vivre ensemble et de logement. Stéphane Beaudet a confirmé que le partage entre nos deux pays était une grande richesse et que ces quelques jours passés à Québec avaient permis de tisser des liens particuliers et importants pour la croissance de nos territoires respectifs.

La journée s'est poursuivie par une visite du parlement québécois et s'est terminée par un dîner d'échanges entre les partenaires et les élus.

Découverte de la démocratie participative au Québec

Pour ce dernier jour, les participants au voyage ont tout d'abord assisté à une Conférence sur la démocratie participative de Québec. **Cela fait plus de 30 ans que la ville développe la participation citoyenne avec notamment 29 conseils de quartiers et 80 activités de participation publique par an.** Québec utilise pour cela un vaste panel d'outils : assemblées traditionnelles de consultation, audiences publiques, consultations en ligne, référendum consultatifs, ateliers de discussion, ballades urbaines… Autant d'outils inspirants pour nos élus et partenaires !

Le YMCA, un partenariat public-privé, véritable levier de solidarité

Le YMCA (Young Men's Christian Association) de Québec est le tout premier YMCA en Amérique du Nord et a ouvert ses portes à Montréal en 1851. Depuis 1984, les YMCA sont financés par une fondation qui recueille des dons publics et privés pour alimenter des programmes sociaux tournés vers l'éducation, la jeunesse, le sport ou encore l'insertion. À Québec, le YMCA a 4 grands domaines d'activités : la réussite des jeunes, l'épanouissement des familles, les collectivités actives et en santé, l'intégration et la prévention de l'exclusion. Un modèle inédit et inspirant de collaboration public-privé, autant dans le financement que dans les activités proposées où tous les publics peuvent se rencontrer.

Cycle patrimoine : réhabilitation d'une église en un lieu culturel

L'autre partie de la délégation a découvert la réhabilitation d'une ancienne église en « maison de la littérature » en présence de Catherine Vallières-Roland, mairesse suppléante et élue responsable des relations internationales. La Maison de la littérature est issue d'un partenariat entre la Ville de Québec et l'ICQ (l'Institut canadien de Québec). Elle a été aménagée dans l'ancien temple Wesley, au cœur du Vieux-Québec. L'édifice a fait l'objet d'une audacieuse transformation intérieure auquel s'ajoute un bâtiment moderne et lumineux. Composante majeure de la Bibliothèque de Québec, la Maison de la littérature abrite une bibliothèque publique, des cabinets d'écriture, un atelier de BD, un studio de création, une résidence d'écriture et une scène littéraire. Elle présente tout au long de l'année une programmation variée d'expositions, d'ateliers, de rencontres et de spectacles. ■

Le prochain voyage d'études de l'AMIF se déroulera en Estonie, fin septembre 2024 ; il est ouvert aux membres de l'AMIF et de l'AMIF Partenaires (pour plus d'informations, adresser un mail à secretariat@amif.asso.fr).

CLUB DES COLLECTIVITÉS LOCALES POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) EN ILE-DE-FRANCE

Comment sensibiliser les jeunes aux enjeux de l'ESS?

Faire connaître l'ESS et sensibiliser les jeunes

Le Club des collectivités locales pour l'ESS est organisé par l'AMIF, la Chambre Régionale pour l'ESS d'Ile-de-France (CRESS IDF) et le Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES), avec le soutien de la MACIF et de Solimut.

Ce 12 octobre, le Club pour l'ESS s'est réuni pour échanger sur les moyens de valoriser auprès de la jeunesse les initiatives et valeurs portées par l'économie solidaire. L'ESS est en effet un mode d'entreprendre qui comporte des modalités multiples et des valeurs fortes : solidarité, coopération, ancrage local et utilité sociale. Cette première séance de la saison 2023-2024 a permis de mettre en valeur ces initiatives, avec l'idée que **« sensibiliser n'est pas éduquer, c'est créer de l'intérêt »**.

Comment et avec qui la collectivité peut-elle intervenir ?

Sylvie Emsellem, déléguée nationale de l'association ESPER[1], un collectif regroupant 42 organisations de l'ESS, est revenue sur cette approche très pratique de la sensibilisation. Il s'agit d'encourager les jeunes à la création de projets à dimension sociale, pour leur faire réellement éprouver le sens des valeurs de solidarité.

ESPER accompagne les collectivités dans la réalisation de la **Semaine de l'ESS à l'École, véritable vecteur de sensibilisation dans les établissements d'enseignement,** comme cela fut le cas avec la ville de Lille (59) où l'association a accompagné la création d'un atelier de couture zéro déchet ou encore d'ateliers-goûters pour sensibiliser au gaspillage alimentaire.

© AMIF

Tour d'horizon des autres initiatives

Jennifer Artaz, cheffe de projet au Plan Local d'Insertion et l'Emploi (PLIE) d'Argenteuil-Bezons (95), a quant à elle présenté l'initiative d'une collecte alimentaire réalisée sous la forme d'un troc solidaire avec une ressourcerie locale. Les habitants ont été invités à apporter des denrées alimentaires pour de futures maraudes. Ces derniers pouvaient récupérer le poids des denrées rapportées en produits de seconde main, fournis par la ressourcerie. Cette action, menée par des jeunes pour des jeunes précarisés, a rencontré un fort succès et a été menée en quasi-autonomie par ces derniers.

Élodie Perroteau, coordinatrice Ile-de-France de la Fabrique Coopérative, est enfin intervenue sur les modalités d'entreprenariat collectif, qu'il s'agisse des coopératives jeunesses de services (CJS)[2] ou des coopératives de jeunes majeurs (CJM)[3]. Ces projets entrepreneuriaux permettent de révéler les savoir-faire de ces entrepreneurs en herbe, et d'augmenter leur confiance en eux, ayant pour effet de les rendre légitimes pour des candidatures à des postes à responsabilité. ■

1. Économie Sociale Pour une École de la République (ESPER).
2. Coopératives de jeunesses de services (CJS) : Le temps d'un été, un groupe de 12 à 15 jeunes peut créer une entreprise coopérative et la faire vivre.
3. Coopératives de jeunes majeurs (CJM) : Les CJM sont nées d'une volonté des acteurs des territoires d'adapter les CJS à certaines réalités de leurs publics, notamment dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle.

DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT DANS LA TERRITORIALE
PRÉSENTATION DES ACTIONS DE PÔLE EMPLOI

Depuis des années, les collectivités font état d'une difficulté grandissante pour attirer des candidats. Premier acteur du marché du travail en France, Pôle emploi a présenté lors du webinaire du 29 septembre dernier son offre de services pour accompagner les communes dans leurs recrutements.

Retour sur quelques dispositifs

Le dispositif **Action recrut'** permet à une commune dont l'offre n'a pas été pourvue dans un délai de 30 jours maximum d'être contactée par un conseiller Pôle emploi. En lien avec des psychologues du travail, une analyse du poste est réalisée pour trouver des solutions.

Encadré juridiquement, l'immersion professionnelle propose d'accueillir pendant plusieurs jours un demandeur d'emploi au sein de sa collectivité. Cette expérience permet au candidat, qui reste demandeur d'emploi et à ce titre n'étant pas rémunéré par la collectivité, de confirmer son projet professionnel en découvrant un environnemet de travail et un poste à pourvoir.

Lorsqu'un candidat ne présente pas toutes les compétences requises pour un poste, Pôle emploi propose l'action de formation préalable au recrutement. Financé par l'établissement public, ce plan de formation de courte durée permet au candidat d'acquérir les compétences manquantes.

© AMIF

Enfin, les intervenants ont souligné l'intérêt pour les communes de rendre visibles les postes à pourvoir. Présence sur les évènements emploi, *job dating*, découverte des métiers *via* des réunions d'information et des « vis ma vie »… toutes ces animations sont très appréciées par les candidats qui souhaitent se projeter dans une structure et un métier.

La nécessaire collaboration entre les acteurs pour répondre aux difficultés

Pour agir de manière effective face à des situations de pénurie sur certains métiers, Pôle emploi cherche à mener des partenariats avec des acteurs de la fonction publique territoriale. 2 formations « secrétaires de mairie » ont ainsi été initiées avec le CNFPT en Essonne (91) et en Seine-et-Marne (77) qui ont réuni chacune 12 stagiaires, rémunérées par Pôle emploi.

Enfin, les intervenants ont relevé l'importance de coconstruire une offre adaptée aux besoins d'un territoire. Pour illustrer ce propos, ils sont revenus sur une expérimentation en cours dans le département des Hauts-de-Seine (92). Faisant face à une pénurie d'accompagnants d'élève en situation de handicap (AESH), l'Education nationale, les collectivités et Pôle emploi se sont réunis afin de rechercher une solution. De ces échanges, une piste de réflexion a émergé : créer un métier sur mesure réunissant le poste d'AESH ainsi que celui d'animateur petite enfance et travailler à la construction d'un vrai parcours de professionnalisation pour aboutir à ce métier nouveau. ■

LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME DANS MA COLLECTIVITÉ
QUELS ENJEUX, QUELS OUTILS ?

Aujourd'hui, 2 500 000 adultes âgés de 18 à 65 ans sont en situation d'illettrisme en France, dont 300 000 en Ile-de-France. On estime que 14 % des agents territoriaux à tâche d'exécution sont concernés. Comment agir pour repérer ces personnes en difficulté et les accompagner ? Pour répondre à cette question, Audrey Colnat, chargée de mission coordinatrice à l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI) pour l'Ile-de-France, est intervenue lors du webinaire du 17 octobre dernier.

Présentation de l'ANLCI à l'occasion du webinaire du 17 octobre dernier.

© AMIF

Illettrisme : de quoi parle-t-on ?

Une personne est en situation d'illettrisme lorsqu'elle a été scolarisée en France mais n'a pas acquis une maîtrise suffisante des compétences de base (lecture, écriture, calcul) pour être autonome dans les situations courantes du quotidien. Elle se distingue de l'analphabète (qui n'a jamais été scolarisée en France ou ailleurs, et n'a appris à lire ou à écrire dans aucune langue) et du français langue étrangère (qui ne parle pas le français et doit apprendre la langue). 14 % des habitants des quartiers prioritaires seraient en situation d'illettrisme. Ces personnes sont confrontées à de nombreuses difficultés : ne pas pouvoir se repérer dans le temps et l'espace, ne pas pouvoir lire une notice ou une consigne de sécurité ou ne pas savoir communiquer avec son entourage notamment *via* le numérique, illettrisme et illectronisme étant souvent liées.

Des outils et des initiatives inspirantes

Pour prévenir et lutter contre l'illettrisme, l'ANLCI propose plusieurs outils aux élus :

- **Le numéro vert « illettrisme info services » (0 800 11 10 35)** : il permet d'échanger avec le centre de ressources francilien qui, après une rapide analyse des besoins de la personne, l'orientera vers le bon acteur local au regard de sa situation.
- **Le programme « la coopérative des solutions » :** 2 jours d'ateliers durant lesquels les acteurs d'un territoire vont échanger pour mieux repérer les situations d'illettrisme et créer une solution locale spécifique.
- **L'outil Ev@Gill :** disponible gratuitement en ligne, ce questionnaire évalue le risque d'illettrisme au sein de sa structure et fournit des premiers conseils.

Plusieurs initiatives ont également été évoquées. Ainsi, l'agglomération Grand Paris Sud (91-77) a mis en place une journée de formation destinée aux agents d'accueil de son territoire pour mieux repérer et orienter les publics présentant des difficultés linguistiques. Mais un des enjeux reste de réussir à capter un public souvent amené à masquer ses difficultés en développant des stratégies d'évitement. À ce titre, l'animation « Facile à Lire », présent au sein d'une médiathèque, est un levier intéressant car il permet de capter des parents en situation d'illettrisme s'y rendant avec leurs enfants. Labellisé par le Ministère de la Culture, cet espace spécifique offre une sélection d'ouvrages choisis pour l'accessibilité de leurs textes qui vise à développer et à maintenir le goût de la lecture pour le plus grand nombre. Basée à Ermont (95), l'association Clé a de son côté mis en place un camion itinérant pour se rendre au plus près des personnes en difficulté dans les quartiers prioritaires afin de leur proposer un accompagnement. ■

L'AMIF A VISITÉ LE FUTUR CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE

Mercredi 25 octobre dernier, l'Association des Maires d'Ile-de-France a visité le Centre Aquatique Olympique en présence de son président, Stéphane Beaudet et du vice-président de la Métropole du Grand Paris, Éric Cesari. L'occasion pour la délégation d'élus et de partenaires de l'AMIF, dont trois comptent parmi les constructeurs, de découvrir le chantier piloté par la Métropole, à Saint-Denis (93).

© AMIF

Installé sur la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Saulnier à Saint-Denis, le Centre Aquatique Olympique est le seul équipement construit de façon pérenne à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Il accueillera les épreuves aquatiques de natation artistique, de plongeon, et les phases qualificatives de water-polo. Le Centre Aquatique constituera également l'équipement de pointe que la natation française attend depuis plusieurs années. La Fédération Française de Natation y accueillera des compétitions nationales et internationales dans les quatre disciplines *indoor* de la natation (natation, water-polo, plongeon et natation artistique). Le Centre Aquatique servira également de centre d'entraînement de haut niveau pour les meilleurs athlètes français avec notamment l'accueil du pôle France plongeon.

Le Centre Aquatique est construit sur un site industriel de douze hectares qui a été déconstruit puis dépollué entre 2020 et 2021. Il est aujourd'hui relié directement au Stade de France par une passerelle dédiée aux piétons et aux mobilités douces de 10 m

Le Centre Aquatique Olympique est aujourd'hui relié directement au Stade de France par une passerelle dédiée aux piétons et aux mobilités douces de 10 m de long.

© AMIF

© AMIF

© AMIF

La délégation d'élus et de partenaires de l'AMIF à l'occasion de la visite de site du Centre Aquatique Olympique.

de long, qui permet le franchissement de l'autoroute A1.

L'exemplarité environnementale a été placée au cœur de la conception du projet :

- Le Centre Aquatique sera constitué de près de 70 kg / m² de matériaux bio-sourcés, et sera équipé de systèmes de récupération de la chaleur et de chaudières numériques.

- La charpente du bâtiment est une innovation mondiale puisqu'il s'agit de la structure concave de bois ayant la plus longue portée jamais construite. Aussi, la toiture équipée de 4 680 m² de panneaux photovoltaïques fait-elle du bâtiment l'une des plus grandes fermes solaires urbaines de France.

Ces équipements permettent de réduire une partie des émissions de CO_2 puisqu'en tout 90 % des énergies utilisées sur le Centre Aquatique Olympique seront des énergies renouvelables.

La construction du franchissement et du Centre Aquatique s'inscrit dans un projet d'aménagement global du territoire : il s'agit d'équipements à fort potentiel de rayonnement puisqu'ils pourront accueillir d'autres championnats internationaux après les Jeux de Paris 2024, et seront également laissés en héritage aux habitants qui bénéficieront d'un espace public de liaison entre les quartiers de la Plaine Saulnier et du Stade de France.

Dès juillet 2025, il sera transformé en une vaste zone d'activités multisports, ouverte à tous, avec également un espace fitness, un espace bloc, du tennis paddle ou encore des terrains de sport collectifs. Pour le grand public, les scolaires, clubs et associations, deux bassins de 50 m et 25 m seront adaptés à la diversité des usages, au sein d'un site d'activités multisports. Grâce à son fond mobile permettant de varier les profondeurs, le Centre Aquatique pourra s'adapter à la diversité des usages (cours de natation, bébé nageurs…). ■

Stéphane Beaudet, président de l'AMIF, et Éric Cesari, vice-président de la Métropole du Grand Paris.

© AMIF

REALITES

Pour en savoir plus :

Chez REALITES, acteur engagé de l'immobilier, nous construisons et exploitons, pour les villes et les métropoles, des solutions porteuses de sens et créatrices de valeurs. En tant qu'entreprise à mission, nous avons le sens de l'intérêt général, c'est pour cela que nous nous engageons à développer de manière intelligente et utile les territoires.

Cela veut dire quoi ? Tout simplement que nous mobilisons nos savoir-faire, notre passion pour l'humain, les plus hautes technologies et innovations, mais aussi notre sens des responsabilités environnementales et sociales pour apporter des solutions durables aux territoires que nous accompagnons. C'est exigeant ! Mais c'est ce qui nous rend fiers et nous motive : créer de la valeur ajoutée là où il y a une envie, un besoin et des énergies. On aime le partenariat ! Avec les pouvoirs publics, les acteurs économiques, les associations, les habitants évidemment. Notre vision est globale, à 360° et notre champ d'action est très large : nous sommes organisés pour concevoir et bâtir nos réalisations depuis l'usage jusqu'à l'ouvrage, du diffus aux grands projets. Nous sommes un groupe ambitieux et engagé. Partout et pour longtemps !

Fort d'une expertise tant en maîtrise d'usage qu'en maîtrise d'ouvrage, REALITES Ile-de-France participe activement au développement intelligent des territoires à travers des projets emblématiques comme le stade Bauer à Saint-Ouen (93), qui transforme tout un quartier et crée du lien avec un nouveau pôle de vie ouvert à tous : la ***BAUER BOX***, un concentré de sport et de cultures urbaines. ■

Mondial Relay

François Monié,
Directeur Secteur Public & Green City
chez Mondial Relay

La logistique urbaine, pièce maîtresse des politiques sociales, sociétales et environnementales de demain

Le secteur de la logistique et du transport en France, le cinquième en termes d'emplois, est aujourd'hui responsable de 71,7 %[1] des émissions de gaz à effet de serre, en grande partie dues à la livraison de colis. La logistique urbaine doit véritablement être repensée pour répondre aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux actuels.

Avec l'aide des pouvoirs publics, comment les entreprises peuvent-elles répondre à leurs besoins logistiques afin de mener une politique commune capable de recréer du lien avec la population ?
Pour réussir la transition du secteur, les logisticiens collaborent de plus en plus avec les pouvoirs publics pour réduire les émissions de carbone : TramFret, FLUDIS, etc. La coopération entre les entreprises logistiques et les pouvoirs publics permet ainsi de créer des solutions plus durables pour la livraison.

Aujourd'hui, la livraison à domicile est en décalage avec les attentes des consommateurs et l'urgence climatique. Les collectivités et les acteurs de la logistique doivent travailler ensemble pour soutenir des solutions durables de transport, au service de la ville et de ses habitants à l'instar de la livraison par points de proximité en points relais commerçant ou en consigne.

La livraison par point de proximité est en pleine croissance, et permet de mutualiser les flux de livraison et d'encourager la mobilité douce. Véritable transport en commun du colis, les services publics peuvent y contribuer en définissant un réseau de distribution adapté à leurs enjeux économiques, de qualité de vie et de transition écologique. ■

1. Source : *Europarl.europa.eu*, Répartition des émissions de gaz à effet de serre par mode de transport (2019)

L'AMIF recrute

Amif
ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

L'AMIF a vocation à accompagner les maires dans l'exercice quotidien de leur mandat, à les réunir autour de sujets qui les rassemblent afin de défendre les intérêts des communes.

■ Un(e) secrétaire de l'AMIF en contrat à durée indéterminée (CDI)

Sous l'autorité de la directrice générale :
- Assurer le secrétariat de l'association,
- Gérer les documents et archives de l'association,
- Autres missions ponctuelles.

Expériences et compétences requises :
- Expérience significative de 5 ans minimum, niveau BAC +2,
- Aisance relationnelle et rédactionnelle · Capacité d'organisation, de gestion, méthode, autonomie et rigueur · Aptitudes relationnelles, travail en équipe et réactivité · Polyvalence, autonomie et grande capacité d'adaptation · Maîtrise avancée du pack Office, notamment du publipostage et d'Excel · Connaissance de l'environnement des collectivités territoriales.

■ Des stagiaires pour une durée de 3 à 6 mois

Stagiaire Pôle Études

Stagiaire Égalité Hommes-Femmes

RETROUVEZ PLUS D'INFORMATIONS SUR

NOTRE SITE INTERNET RUBRIQUE "NOS OFFRES D'EMPLOIS"

www.amif.asso.fr
Association des Maires d'Ile-de-France
26 rue du renard, 75004 Paris
01 44 59 50 00 / secretariat@amif.asso.fr

SALON AMIF

SALON DE L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

RÉSERVER LA DATE POUR LA 28e ÉDITION DU SALON DE L'AMIF

LES 28 ET 29 MAI 2024

AU PARIS EXPO
PORTE DE VERSAILLES (HALL 6)

POUR PLUS D'INFORMATIONS ET RÉSERVER UN STAND,
RENDEZ-VOUS SUR SALON-AMIF.FR

Amif
ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

QUINZE MAI
CONCEPTEUR D'ÉVÉNEMENTS